BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE

ANNÉE 1942

A PARIS

LIBRAIRIE HENRI DIDIER

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

4-6, RUE DE LA SORBONNE

—

1943

448

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

TENUES A L'ÉCOLE DES CHARTES

EN 1942

Séance du 8 janvier

Président : M. Jean DE BOISLISLE

Présents : MM. de Boislisle, Bourgin, Brunel, Celier, Coville, Dard, Dupont-Ferrier, de Lacombe, Marichal, Mirot, Petit-Dutaillis, Pouthas, Samaran, Tessier.

Excusés : MM. Grand, Guébin, Lyon, de Manneville.

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 1941 est lu et approuvé.

M. le Président félicite M. Pierre Champion, membre du Conseil et ancien président de la Société, de son élection récente à l'Académie Goncourt.

Il annonce le décès de deux membres de la Société : M. Jeanbernat Barthélemy de Ferrari Doria, qui était des nôtres depuis 1923 et dont les deux fils avaient trouvé une mort glorieuse au cours de la guerre 1914-1918, et M. le Dr Lemaire, savant érudit dunkerquois, qui nous appartenait depuis 1924.

Il proclame membre de la Société, après avoir soumis son admission à l'approbation du Conseil :

3071. M. Raymond JÉGADEN, ancien élève titulaire de l'École pratique des Hautes-Études, à Paris, rue des Bourdonnais, nº 21 (1er) ; présenté par MM. Samaran et Tessier.

Publications adressées à la Société.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1er trimestre 1941.

Publications de la Société.

Le secrétaire fait connaître que la préparation de la distribution de l'exercice en cours est terminée et que les instructions nécessaires seront envoyées incessamment à M. Daupeley, notre imprimeur, pour assurer les envois le plus rapidement possible.

Une demande, accompagnée d'un rapport sur l'activité de la Société, a été adressée au Centre national de la Recherche scientifique afin d'obtenir une subvention substantielle.

D'autres démarches seront tentées pour améliorer la situation financière de la Société.

La séance est levée à seize heures quarante-cinq.

Séance du 12 février

Président : M. Jean DE BOISLISLE

Présents : MM. de Boislisle, Bourgin, Brunel, Carrière, Coville, Dard, Dupont-Ferrier, de Lacombe, Marichal, Mirot, Pannier, Pouthas, Samaran, Tessier.

Excusés : MM. Caron, Grand, Guébin, de Manneville.

Le procès-verbal de la séance du 8 janvier est lu et approuvé.

M. le Président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur admission à l'approbation du Conseil :

3072. Le Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque nationale ; représenté par M. Jean Porcher, conservateur.

3073. Mme Sœhnée-Fayout, rue de Verneuil, no 40 (VIIe) ; présentée par MM. Pannier et Mirot.

3074. M. Pierre Mornand, conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale, rue de la Pompe, no 129 *bis* (XVIe) ; présenté par MM. Samaran et Michel-Dansac.

3075. M. Armand Jardillier, rue Gustave-Courbet (XVIe) ; présenté par MM. Samaran et Tessier.

3076. M. Bernard Jarry, archiviste en chef du Loiret, rue Chappon, no 15, à Orléans ; présenté par MM. Coville et Samaran.

Publications adressées à la Société.

Sociétés savantes. — *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1939-1940. — *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, XCe année, octobre-décembre 1941. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2e trimestre 1941. — *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. VII, 2e livraison, 1939-1940.

Publications de la Société.

État des impressions :

A l'imprimerie Daupeley :

Annuaire-Bulletin, 1940. Terminé.

Commentaires de Rabutin. T. II. 15 feuilles reçues en bons à tirer. On compose la Préface.

Grandes Chroniques. T. X. Appendices : 12 feuilles tirées. Table alphabétique : 4 feuilles reçues à mettre en pages. (Pas de changement.)

A l'imprimerie Jacques et Demontrond :

Le régime de l'industrie en France. T. III. En distribution.

Paris pendant la Terreur. T. III. Tout l'ouvrage en bons à tirer.

Projets de publication.

Sur avis des Comités de publication et des fonds, le trésorier et le secrétaire, entendus sur la situation financière de la Société, le Conseil décide d'envoyer à l'impression, dès maintenant, le tome I de l'édition préparée par Mlle Droz de la *Correspondance adressée au comte de Modène pendant l'émigration*, et, dès le mois de mai, si possible, le *Journal de Creuzé-Latouche*, annoté par M. Jean Marchand.

Sont réservés, jusqu'à nouvel ordre, l'*Annuaire-Bulletin* de 1941 et le tome XIII de *Froissart*, dont les sommaires et le texte viennent d'être remis par MM. Léon et Albert Mirot.

Questions diverses.

Le Conseil donne pouvoir à M. le Trésorier pour demander au Crédit foncier l'ouverture d'un compte courant d'avances jusqu'à concurrence de dix mille francs.

Il alloue la rétribution habituelle d'éditeur à MM. Georges et Hubert Bourgin pour le volume qu'ils viennent d'éditer pour la Société.

La question étant posée de savoir si la Société doit s'affilier ou non au Comité des industries du Livre, 117, boulevard Saint-Germain, le Conseil en renvoie la discussion à la prochaine séance.

La séance est levée à dix-sept heures.

Séance du 12 mars

Président : M. Jean de Boislisle

Présents : MM. de Boislisle, Carrière, Dard, Dupont-

Ferrier, de Lacombe, Marichal, Petit-Dutaillis, Pouthas, Samaran, Tessier.

Excusés : MM. Coville, Grand, de Manneville.

Le procès-verbal de la séance du 12 février est lu et approuvé.

M. le Président annonce le décès de Mme la duchesse de Doudeauville.

M. le Président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur admission à l'approbation du Conseil :

3077. M. Roger Gaucheron, archiviste paléographe, consul général, au ministère des Affaires étrangères, à Vichy ; présenté par MM. Dard et Samaran.

3078. M. le Dr Henri Tillé, médecin chef du laboratoire et ancien chef de clinique ophtalmologique des Quinze-Vingts, rue de Courcelles, no 179 (XVIIe) ; présenté par MM. Carrière et Samaran.

Publications adressées à la Société.

Sociétés savantes. — *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 3e trimestre 1941.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

Marcel Dunan, *Le système continental et les débuts du royaume de Bavière*. In-8. Paris, Plon, 1942.

Publications de la Société.

État des impressions :

A l'imprimerie Daupeley. Pas de changement.

A l'imprimerie Jacques et Demontrond. Le tome III de *Paris pendant la Terreur* est en deuxième épreuve.

Le secrétaire soumet au Conseil des spécimens pour les deux volumes de Mlle Droz, dont l'impression va commencer, et annonce que l'auteur a déjà remis à l'imprimeur la contribution pécuniaire qu'elle avait promise, soit 5.000 francs par volume.

Questions diverses.

Le secrétaire rend compte des démarches qu'il a faites à Vichy, principalement auprès de M. Moysset, ministre d'État, membre de la Société, et de M. Rivière, directeur des œuvres françaises à l'étranger, pour procurer à la Société les ressources qui lui manquent non seulement pour continuer ses publications, mais pour réimprimer ou reproduire par un procédé anastatique certains volumes épuisés.

Le Conseil décide qu'il n'y a pas lieu de s'affilier pour le moment au Comité des industries du Livre.

Il examinera dans sa prochaine séance les suggestions qui pourraient être soumises sur sa demande à M. le Ministre secrétaire d'État à l'Agriculture au sujet des commémorations dont il a pris l'initiative à l'occasion du troisième centenaire de la mort de Sully.

Il charge le secrétaire de répondre favorablement, en principe, à une lettre de M. le Maire de Beauvais qui a demandé à la Société de l'aider à reconstituer la bibliothèque municipale de cette ville, brûlée en juin 1940.

Le secrétaire annonce que M. de Lacombe a bien voulu accepter de faire à l'Assemblée générale du mois de mai une lecture sur l'avocat Nigon de Berty, homme de confiance du cardinal de Bouillon, dans la première moitié du XVIII^e siècle.

La séance est levée à dix-sept heures vingt.

Séance du 16 avril

Président : M. Roger GRAND

Présents : MM. de Boislisle, Bourgin, Brunel, Dard,

Grand, de Lacombe, Marichal, Mirot, Petit-Dutaillis, Samaran, Tessier.

Excusés : MM. Boucher, Dupont-Ferrier, Pannier, Pouthas.

Le procès-verbal de la séance du 12 mars est lu et approuvé.

M. le Président annonce le décès de M. Álfred Coville, survenu le 30 mars, et souligne la perte immense que fait la Société en la personne de ce grand érudit et de cet administrateur émérite. Il rappelle qu'en signe de reconnaissance, notre Conseil l'avait appelé deux fois à la présidence et finalement lui avait conféré la présidence d'honneur.

Publications adressées à la Société.

Néant.

Publications de la Société.

Aux imprimeries Daupeley et Jacques et Demontrond, pas de changement.

A l'imprimerie Pierre André, les *Papiers du comte de Modène* s'impriment rapidement. Le premier volume semble devoir être prêt à paraître avant l'été.

Le Conseil autorise l'envoi à l'impression de l'*Annuaire-Bulletin* de 1941.

Il désigne M. Brunel comme commissaire responsable de l'édition de *Froissart* à la place de M. Coville.

Questions diverses.

Le président et le secrétaire rendent compte des dernières démarches qu'ils ont faites pour obtenir les fonds nécessaires aux publications courantes et à la réimpression de volumes épuisés.

Le secrétaire reçoit mission de répondre à une lettre de M. le Secrétaire d'État à l'Agriculture au sujet de la

commémoration du troisième centenaire de la mort de Sully. La Société sera heureuse d'y prendre part en la personne de son président, qui y prononcera l'éloge de Sully.

L'Assemblée générale de 1942 est fixée au jeudi 21 mai.

La séance est levée à dix-sept heures dix.

Assemblée générale du 21 mai

Président : M. Roger Grand

Présents : Mme et Mlle de Barante, MM. Benoît-Guyod, de Boislisle, Boitel, Boucher, Bourgin, Brunel, Caron, Carrière, Mlle Coquibus, Dard, Daudet, Depréaux, Deschamps, Desmars, Fanet, Girod de l'Ain, Grand, de Laborde, de Lacombe, Lauer, Lemaître, Lemoisne, de Manneville, Marichal, Marot, Michel-Dansac, Michel de Pierredon, Pannier, Pognon, Pouthas, Ritter, Roussier, Samaran, Mme Sœhnée-Fayout, Mlle Solente, Tarré, Tessier, Dr Tillé, Mlle Vielliard.

Absents et excusés : MM. Champion, Guébin, A. et L. Mirot, Perrat.

L'Assemblée entend la lecture :

1° Du discours de M. le Président (voir p. 14).

2° Du rapport de M. Charles Samaran, secrétaire, sur les travaux et les publications de la Société pendant l'année 1941-1942 (voir p. 38).

3° Du rapport des censeurs, MM. de Montesquiou et Ritter, sur les comptes des recettes et des dépenses pendant l'exercice 1941-1942 (voir p. 49).

Les conclusions de ce rapport, approuvant la gestion et les comptes de M. G. Tessier, trésorier de la Société, sont mises aux voix par M. le Président et adoptées par l'Assemblée.

Élections.

Sont réélus membres du Conseil pour siéger jusqu'en 1946 :

MM. DE BOISLISLE, DE LABORDE,
CARON, DE LACOMBE,
CARRIÈRE, MORANVILLÉ,
JORDAN, POUTHAS.

Sont élus, en remplacement de MM. Coville, de la Roncière, Lecestre et Sœhnée :

MM. GIROD DE L'AIN, DE MONTESQUIOU,
MICHEL DE PIERREDON, RITTER.

Sont élus censeurs, en remplacement de MM. de Montesquiou et Ritter, devenus membres du Conseil et, de ce fait, non rééligibles :

MM. Pierre MAROT et Charles PERRAT.

M. de Lacombe donne lecture d'une communication intitulée : *Vital Nigon de Berty, avocat et homme de confiance du cardinal de Bouillon.*

La séance est levée à six heures et demie.

Discours de M. Roger Grand, président de la Société de l'Histoire de France, pendant l'exercice 1941-1942

Mesdames, Messieurs,

Celui que vous investissez chaque année de l'éphémère pouvoir de diriger vos travaux a le traditionnel honneur, à la veille d'abandonner un fauteuil qu'illustrèrent tant de grands noms de l'histoire et de la culture françaises, de saluer la mémoire des confrères disparus depuis la précédente assemblée générale. Le malheur des temps ne peut que nous rendre plus fidèles à ce pieux devoir.

La mort a-t-elle, cette fois, trouvé dans la détresse des hommes un terrain plus favorable? Toujours est-il que sa faux s'est abattue sur nous plus lourdement qu'à l'ordinaire. Non contente de glaner sur les champs de bataille du monde entier, au nom et par le moyen d'un dérisoire « progrès » matériel, tant et tant de milliers de jeunes hommes, épis en fleur, promesse de l'avenir, il a fallu qu'elle prélevât dans l'humble champ de notre action une douzaine de nos meilleurs confrères, épis mûrs ceux-là, chargés de science et de mérites. La perte est lourde pour nous, pour la connaissance humaine, pour la patrie, lourde non de promesses, cette fois, mais de réalités.

Un nécrologe qui ne serait qu'un catalogue des œuvres écrites de nos défunts constituerait, à mon sens, un bien maigre hommage à leur mémoire, puisque aussi bien ces œuvres, durablement fixées par la presse, suffisent à perpétuer le souvenir de leur intelligence, de leur labeur, de leur talent, de leur esprit critique.

Ce qui importe, n'est-ce pas de rappeler l'homme lui-même, son dévouement, son caractère, ses vertus, ses mérites, en un mot, sa personnalité, car, avec sa forme

humaine, tout cela disparaît et s'évanouit, fugace comme le parfum d'un vase brisé?

Et voilà de quoi il convient avant tout de donner une rapide synthèse pour l'honneur de celui qui n'est plus et pour l'instruction ou l'édification de ceux qui, bientôt, ne le connaîtront qu'à travers ces mots inscrits sur du papier. Le souvenir d'une grande bonté, d'une existence vouée au culte du devoir, d'un dévouement total aux siens comme au bien public, ne sert-il pas mieux la mémoire d'un homme que celui des recherches les plus savantes dans une tour d'ivoire?

La mort d'Alfred Coville est particulièrement cruelle à notre Société, qu'il présida deux fois, en 1920-1921 et en 1940-1941, et à laquelle il ne cessa de prodiguer les marques les plus effectives de son attachement.

Né à Versailles, le 11 août 1860, il s'est éteint doucement, le 30 mars dernier, à Paris, dans sa quatre-vingt-deuxième année. La vieillesse n'avait altéré ni son activité physique ni l'alacrité de son intelligence. L'on oubliait l'âge de ce robuste Normand à la solide carrure, au masque puissant, que la médaille du maître Dropsy, offerte à ses quatre-vingts ans par ses collègues, confrères, élèves et amis, a si fortement marqué pour la postérité.

Aussi sa disparition, survenue sans le moindre signe d'affaiblissement précurseur, au lendemain d'une soutenance de thèses à l'École des chartes, qu'il avait non seulement présidée avec sa lucide autorité habituelle, mais où il avait montré une fois de plus, dans l'argumentation, l'étendue de son érudition et la vigueur de sa dialectique, causa une véritable stupeur dans tous les milieux scientifiques et administratifs où sa personnalité continuait à rayonner.

Comme le chêne séculaire que la cognée ou l'ouragan vient d'abattre dans la forêt laisse voir seulement alors l'espace immense que couvrait sa ramure, ainsi mesure-t-on, au vide que cause son départ, la place que tenait cet homme, ce savant, ce grand fonctionnaire.

On comprendra mieux encore quelle fut son action pratique, clairvoyante et tenace, à la difficulté de le remplacer en tant de postes où, sans bruit, il accomplissait une besogne ordonnée, précise, pour le bien de l'État, l'avancement de la science et l'utilité de ceux qui servent l'une ou l'autre.

Entré dans notre Société en 1888, il était membre de son Conseil depuis 1915, et nous avions été heureux de lui décerner l'an dernier le titre de président d'honneur, d'autant plus enviable qu'il n'est pas dans notre tradition de le prodiguer.

D'honneur, avec et sans *s*, la carrière de Coville est remplie, tant sur le plan scientifique que dans l'ordre professionnel.

Reçu brillamment docteur ès lettres et archiviste paléographe, il entre dans l'Université comme professeur à la Faculté des lettres de Caen, d'où il passe à celles de Dijon, puis de Lyon, qu'il considéra toujours un peu comme sa seconde petite patrie, parce qu'il y vécut, a-t-il écrit lui-même, « d'heureuses années de labeur ». Il devient recteur de l'Université de Clermont, puis inspecteur général de l'Instruction publique, enfin directeur de l'Enseignement supérieur.

Sa prodigieuse puissance de travail et la ponctuelle discipline qu'il sut toujours s'imposer lui permirent de poursuivre ses travaux historiques sans négliger les devoirs attachés à de si hautes fonctions.

Les études sur cette époque de transition si troublée, mais si féconde, qui chevauche les XIV^e^ et XV^e^ siècles, période de liquidation du moyen âge et d'enfantement du monde moderne dans la douleur, sous le terrible forceps militaire, économique et social de la guerre de Cent ans, études commencées dès l'École des chartes avec une thèse sur les *États de Normandie au XIV^e^ siècle* et continuées par son livre sur l'*Ordonnance cabochienne de 1413*, qui lui valut, à l'âge de vingt-neuf ans, le diplôme de docteur et le 1^er^ prix Gobert, restèrent le centre de ses travaux historiques. Il connaissait à fond

les règnes de Charles VI et de Charles VII, sous tous leurs aspects : politique, philosophique, littéraire, corporatif.

C'est ainsi qu'il put écrire, sans effort, l'un des bons volumes de cette inégale *Histoire de France* de Lavisse : *Les premiers Valois et la guerre de Cent ans (1328-1422)*. Ses recherches sur *Gontier et Pierre Col* et l'*Humanisme au temps de Charles VI*, sur *Quelques écrivains du XIV^e^ et du XV^e^ siècle*, parues en 1924, fruits d'une collaboration assidue à cette toile de Pénélope qu'est l'*Histoire littéraire de la France*, tendaient, par des biographies de personnages peu connus ou des analyses ardues de philosophie médiévale, qu'il savait rendre claires et intelligibles à tout lecteur cultivé, à montrer que, selon sa propre expression, « la vie intellectuelle, même à des époques considérées comme ingrates, a toujours eu des foyers d'une féconde activité et produit des esprits supérieurs qui méritent d'être sauvés de l'oubli et étudiés, enfin, plus profondément dans leurs actes et dans leurs écrits ».

Sa dernière œuvre, produit remarquable d'un labeur d'octogénaire, est un gros livre de 600 pages, paru en 1941, sur la *Vie intellectuelle dans les domaines d'Anjou-Provence de 1380 à 1435*.

Quant à sa reconnaissance envers la grande cité qui avait été le théâtre de son plus cher enseignement, elle s'est traduite par des *Études sur la ville de Lyon et ses institutions* et par des *Recherches sur l'histoire de Lyon du V^e^ au IX^e^ siècle*, qui manifestent son égale aisance à se mouvoir à travers le haut Moyen âge ou à suivre l'évolution du mouvement communal.

De même qu'il avait gravi avec aisance tous les degrés de la hiérarchie universitaire jusqu'à l'échelon suprême, ainsi les honneurs scientifiques vinrent-ils récompenser et presque accabler sa studieuse retraite.

Dans toutes les compagnies qui furent fières de l'agréger, il fut vraiment le *primus inter pares* et comme le président-né, qu'il s'agisse de l'Académie des inscrip-

tions et belles-lettres, du Conseil de perfectionnement de l'École des chartes, à laquelle il réservait une dilection toute spéciale, du Conseil supérieur de la Recherche scientifique, de la Section française du Comité international des sciences historiques, qui le conduisit en de nombreux congrès à l'étranger, où il faisait briller la solidité de son jugement, l'autorité de sa parole habile et finement nuancée, de la Section de philologie et d'histoire du Comité des travaux historiques, de la Commission de l'histoire économique de la Révolution. Et j'en passe...

Membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique et commandeur de la Légion d'honneur, sa vie offrirait l'exemple d'une réussite absolue si les épreuves de la patrie et l'échec infligé par les faits à certaines de ses idées les plus chères n'avaient assombri ses derniers mois et sans doute hâté sa fin.

De la même génération qu'Alfred Coville était Léon Lecestre, conservateur honoraire aux Archives nationales, mort le 26 mai 1941, dans sa quatre-vingtième année, et qui était, si je ne me trompe, notre doyen d'élection, étant entré dès 1886 dans notre Société, dont il fut l'archiviste-trésorier infiniment dévoué de 1890 à 1925. Tous deux se trouvèrent assis, en l'an 1882, dans la vieille École des chartes, autour de la fameuse table ovale de la rue des Francs-Bourgeois. Mais leur tempérament était tout à fait différent.

Autant la forte personnalité de Coville recherchait l'action et s'imposait avec autorité, autant Lecestre fuyait les postes de premier plan, que les qualités de son esprit et son ardeur au travail lui auraient pourtant permis d'assumer avec fruit. Suivant un penchant naturel que venaient renforcer les aspirations d'une âme délicate, hautement éprise de renoncement et de vie intérieure, il recherchait la pratique des devoirs utiles, mais modestes et effacés.

On peut dire qu'il aura été le type classique du char-

tiste ou de l'archiviste tel que le concevaient nos pères : érudit, studieux, soigneux, méthodique, exact dans la documentation, consciencieux dans l'interprétation, concis dans l'expression, fidèle à ses tâches comme à ses amis, désintéressé dans la conduite de sa vie.

Sorti d'une famille nombreuse venue de Franche-Comté à Longjumeau, où il naquit en 1861 et voulut être enterré près des siens, aîné de douze enfants, il devait lui-même en avoir onze, dont un fils, Paul, fut glorieusement tué pour la France en Artois, d'une balle au front, à vingt et un ans.

Notre confrère ressentit ce coup d'autant plus douloureusement qu'il voyait en ce jeune homme, entré à l'École des chartes, et dont la thèse alors en préparation : *Notice sur l'Arsenal royal de Paris jusqu'à la mort de Henri IV*, a pu être publiée, un digne héritier de ses goûts historiques et un continuateur de son œuvre.

Léon Lecestre n'aura vécu que pour sa famille, ses obligations professionnelles et le culte de l'histoire de France. Les épreuves ne lui furent pas épargnées. L'étude et la religion lui fournirent toujours refuge et consolation.

Retiré à Versailles, il s'y disposait au suprême voyage dans le calme de la vie privée, à la façon de ces hommes du XVII^e^ siècle si familiers à son esprit. Aussi longtemps qu'il en eut la force, il se promena, solitaire, dans cet admirable parc, si plein d'une prenante mélancolie évocatrice, où il vivait avec les Saint-Simon, les Dangeau, où il pouvait donner un nom à toutes les ombres qui hantent allées et bosquets du Grand Roi, méditant sur l'impitoyable écoulement du temps et les vanités d'un monde dont il s'était foncièrement détaché pour attendre la paix que son âme vaillante a maintenant acquise.

Son œuvre fut en quelque sorte orientée par sa persévérante collaboration avec MM. de Boislisle, père et fils, à l'édition monumentale du manuscrit des *Mémoires de Saint-Simon*, laquelle compte aujourd'hui quarante-

cinq volumes. Les qualités que nous venons de voir en lui ne le désignaient-elles pas pour réussir parfaitement dans ce rôle délicat d'éditeur de textes, qui demande à la fois un vaste savoir, un scrupuleux respect du document et un esprit de suite sans défaillance?

En dehors de cette précieuse collaboration, l'œuvre personnelle de Lecestre est considérable, depuis le *Jouvencel* de Jean de Bueil, grand capitaine et amiral de France, qui fut l'un des premiers chefs à se ranger autour de Jeanne d'Arc et qui nous a laissé un vrai traité d'éducation militaire pour jeunes nobles, que notre Société a publié en deux volumes, en 1887-1889, en passant par la *Mission de Gourville en Espagne en 1670* et ses *Mémoires*, publiés en deux volumes (1892-1895), jusqu'aux *Mémoires du comte de Quincy* et à ceux de *Saint-Hilaire*, soit une quinzaine de volumes de notre Société, sans parler de bien des sujets variés, comme ces *Lettres inédites de Napoléon I*[er], de l'an VIII à 1815, qu'il avait retrouvées aux Archives nationales, et sans compter les manuscrits qu'on a trouvés tout prêts à publier, couverts de son écriture claire et nette, sans rature.

Pour nous, ici, nous nous souviendrons surtout de la somme considérable d'application prolongée que Lecestre consacra à l'administration de notre Société, aux côtés de ses meilleurs secrétaires. Leur œuvre, leurs services se complètent.

C'est un troisième membre de notre Conseil, où il était entré en 1924, que nous avons perdu en la personne de notre cher camarade Charles Bourel de la Roncière, né à Nantes, le 24 octobre 1870, et mort dans la propriété de son frère, à Plouray (Morbihan), le 15 juin 1941.

Sorti premier de l'École des chartes en 1892, ancien membre de l'École française de Rome, il était entré à la Bibliothèque nationale, où il avait fait une brillante carrière, pour finir comme conservateur du département

des imprimés. Mais il était surtout connu par ses travaux sur l'histoire de la marine française, des découvertes d'outre-mer, de la cartographie et de la géographie, où il s'était taillé une place hors de pair, qui lui avait ouvert les portes de l'Académie de Marine, dès sa création, du Comité central de la Société de géographie, du Comité des travaux historiques (section de géographie), de nombreux corps savants étrangers, et lui avait valu trois fois le 1er prix Gobert : deux fois à l'Académie des inscriptions, une fois à l'Académie française.

Sa vie est un exemple de constance et d'unité : dans l'objet de ses études, dans sa carrière, dans sa vie privée, dans ses principes et ses affections.

Son *Histoire de la marine française*, malgré certaines inégalités, est un magnifique monument à la gloire de nos marins, de nos navigateurs et colonisateurs. Rien en ce genre n'existait avant lui.

Les recherches auxquelles il fut amené pour la composition de ce grand œuvre le conduisirent à s'intéresser aux instruments, cartes ou portulans utiles aux navigateurs, aux grands explorateurs, comme Christophe Colomb, aux connaissances médiévales sur ces terres du Centre africain, qu'il montra plus familières aux gens du XIVe siècle qu'à ceux du XVIIIe.

La renommée qu'il s'était acquise lui valut l'honneur de diriger les belles publications de géographie historique entreprises par le grand mécène que fut le roi Fouad d'Égypte.

Vous savez à quel point cet amour de la Marine et de ses servants l'avait pénétré, jusqu'à se refléter sur son visage et dans tout son comportement. Heureux d'une homonymie qui l'apparentait à l'un des plus célèbres amiraux modernes, il ne se fâchait nullement de l'honorable sobriquet par lequel ses amis et ses jeunes confrères se plaisaient à le désigner sans malice.

Sa bonté et son aménité étaient grandes, au surplus, et les petitesses de la vie, l'eussent-elles visé, n'auraient pas altéré la sérénité d'une âme restée jeune jusqu'en sa

vieillesse. Cet état d'esprit provenait sans doute d'une fermeté dans ses convictions qui lui assurait un calme semblable à celui des capitaines de navires dont il était l'historien, solides à la barre, le regard imperturbablement fixé sur le but, guidés par la boussole d'une solide éducation de la volonté et d'une indéfectible spiritualité.

Père exemplaire d'une nombreuse famille, il eut la douleur de perdre un fils, tombé dans les Flandres, au printemps de 1940. Son âme patriote et traditionaliste accepta héroïquement, sans une plainte, ce dur sacrifice.

L'âge de la retraite avait sonné. Sur les routes du Morbihan, où son amour de la Bretagne natale et le souci d'une santé très chère l'avaient mené, il promenait, l'an dernier, d'un pas encore alerte, sa haute taille un peu courbée et son visage pensif. Je puis témoigner de la hauteur de vues avec lesquelles, tout en cheminant pendant des kilomètres, faute de moyens de transport, il devisait tristement, mais sans le moindre pessimisme, sur le destin d'une France impériale dont il a tant contribué à faire connaître la genèse et l'évolution.

Notre désastre avait brisé son réel amour de la vie. Il avait comme le pressentiment qu'il ne connaîtrait pas un dénouement si angoissant et il ne songeait plus, comme on disait au siècle de Port-Royal, qu'à ménager au mieux le temps privilégié qui sépare la vie de la mort.

Pourrait-on mieux traduire ses ultimes sentiments que de lui appliquer ce qu'il disait naguère de son vieil ami et confrère Ledos, dans une notice émue de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, qui est probablement le dernier écrit dont il aura signé le bon à tirer : « Son âme, planant au-dessus des mesquines contingences de la vie, s'élevait naturellement dans les régions sereines où l'homme n'est préoccupé que du mystère de sa destinée. Quand on est parvenu à ce détachement suprême, la mort n'inspire aucune crainte. On la regarde comme

une amie qui vous ouvrira les portes de l'Éternité. Pourtant, à l'idée qu'il allait quitter tous ceux qu'il aimait, la tristesse ombrait son visage... »

Le 8 janvier 1941 décédait à Montfort-l'Amaury, dans sa soixante-dix-huitième année, le docteur Jean-Félix Larrieu, qui s'était fixé dans cette charmante petite ville de l'Île-de-France, où il exerça la médecine avec talent et bonté.

D'intelligence aiguë, de culture encyclopédique, bibliophile passionné, ancien interne des hôpitaux de Paris, lauréat de la Faculté de médecine, médaillé pour son dévouement pendant l'épidémie de choléra de 1885, médecin militaire pendant la Grande Guerre, ayant fait toute la dure campagne de Serbie et conquis à ce titre Légion d'honneur, croix de guerre et médaille de Serbie, enfin, archéologue à l'information étendue et aux vues très personnelles, au surplus l'homme le plus obligeant et le plus serviable, n'est-ce pas assez pour composer une figure attachante et originale? Vrai type de ces humanistes provinciaux trop ignorés, à demi autodidactes, ayant de ce fait des idées parfois un peu touffues et incontrôlées, mais souvent plus neuves et plus personnelles que celles de bien des savants patentés de la capitale.

Modestes et désintéressés, ils font en tout cas le charme de leur milieu, notamment des académies régionales dont ils sont la ressource et l'ornement.

Le docteur Larrieu était des nôtres depuis 1929. Originaire de Mauléon, il avait consacré quelques études à l'histoire du pays de la Soule pendant la Révolution, publiant, par exemple, les *Cahiers de doléances des communautés de Soule en 1789;* mais son œuvre la plus marquante reste les *Paradoxes archéologiques sur l'évolution de l'architecture religieuse, du moyen âge au XVIII*e *siècle*, publiés en 1938. Elle lui demanda de longues années de travaux, de voyages, de laborieuses recherches documentaires dans les archives et biblio-

thèques de la France et de l'étranger, à la bibliothèque du Vatican particulièrement.

Le docteur Larrieu y soutient cette thèse que, par suite des destructions et des reconstructions, nombre de monuments célèbres considérés comme très anciens sont beaucoup plus récents qu'on ne le dit. D'autres, au contraire, vous le savez, tendent aujourd'hui à croire que, depuis un siècle, l'archéologie classique a trop rajeuni, en bloc, la plupart des monuments du moyen âge, pour avoir négligé les maintiens en place, les survivances, les remplois si fréquents dans les restaurations. *Grammatici certant et adhuc sub judice lis est.*

Quand on intitule un ouvrage « *Paradoxes* », on ne s'attend évidemment pas à rencontrer une adhésion unanime. Le docteur Larrieu ne dut donc pas être surpris des résistances auxquelles se heurtèrent certaines de ses conclusions. Comme il était philosophe et galant homme, il pensa probablement que l'archéologie médiévale est une des branches les plus passionnantes de l'histoire pour beaucoup d'esprits curieux, à cause précisément de la rareté des monuments anciens datés avec précision, par suite de l'absence ou de la pauvreté de documents écrits les concernant, qui laisse ainsi un vaste champ à l'ingéniosité de l'hypothèse, à la logique du raisonnement conjectural, et qui en fait un art autant qu'une science.

Autre médecin, autre Pyrénéen, autre expert en sciences naturelles venu à l'histoire, attiré par la parenté qui lie entre elles toutes les disciplines employant la méthode d'observation, le docteur Raoul Anthony, professeur au Muséum d'histoire naturelle et à l'École d'anthropologie, était entré parmi nous en 1934.

Directeur de la *Revue générale des sciences*, il était lié avec notre cher et si regretté Henri Courteault, qui l'avait orienté vers l'histoire de la Navarre, à propos de l'identification des ossements des rois de Navarre inhumés dans la cathédrale de Lescar, sur laquelle il publia

en 1931 un curieux mémoire où l'histoire bénéficie de la science de l'anatomiste.

Deux ans après, il fit paraître des *Recherches sur la situation politique de l'Andorre au XVI^e siècle*, et, en 1940, dans la *Bibliothèque méridionale*, les *Testaments des derniers rois de Navarre*, en collaboration avec notre ancien secrétaire.

Il est mort, âgé de soixante-six ans, le 1^er septembre 1941, dans la ville de Quimper.

La médecine nous avait encore donné un autre de ses docteurs, que la mort vient de nous ravir aussi, et très brutalement. Le docteur Louis Lemaire, de Dunkerque, était un érudit fort apprécié, non seulement de la région du Nord, mais de tous ceux qu'intéresse l'histoire économique et juridique.

Il avait consacré ses études aux institutions municipales de Dunkerque et de la Flandre maritime. Il fut le fondateur de l'Union Faulconnier, sorte d'académie dunkerquoise, qui s'est fait une place très honorable parmi les sociétés savantes de notre pays.

Il aura ainsi puissamment contribué à faire revivre le passé d'une héroïque ville martyre, passé dont les témoins matériels disparaissent chaque jour un peu plus sous les coups qui, depuis deux ans, n'ont cessé de l'atteindre sans réussir à l'abattre.

L'un des plus anciens membres de notre Société, puisque son élection remontait à 1897, entré dans son Conseil en 1916, et son président en 1934-1935, Frédéric Sœhnée nous a quittés le 31 octobre 1941, après une collaboration fidèle et assidue de quarante-quatre ans.

Il était né à Paris, soixante-quinze ans plus tôt, au sein d'une famille originaire de Landau, transplantée successivement pour le négoce à Marseille, au XVIII^e siècle, puis à Libourne et à Bordeaux, apparentée au duc Decazes, le favori de Louis XVIII, et fixée vers ce moment dans la haute bourgeoisie parisienne.

Cette ascendance explique la distinction, la courtoisie, l'éducation raffinée et la délicatesse discrète de notre ancien président. Mais, comme chez Lecestre, ces qualités étaient accompagnées de la plus grande modestie.

Chartiste de vocation et de tradition, car un oncle l'avait précédé quarante ans auparavant sur les bancs de l'École, malgré de brillants succès scolaires et une thèse remarquée sur la *Vie et le règne de Henri Ier (1008-1060)*, dont il ne publia que la partie consacrée au Catalogue des actes de ce souverain, malgré son séjour à l'École française de Rome, discret, dédaigneux des honneurs et des succès scientifiques ou littéraires, il se contenta d'être aux Archives nationales, pendant trente-huit ans, le modèle des fonctionnaires.

Les nombreux comptes-rendus critiques et notices qu'il a publiés à défaut de gros livres montrent les sérieuses qualités de son esprit judicieux et cultivé. Elles ne peuvent que nous faire regretter une abstention due à sa trop scrupuleuse simplicité.

François de Pérusse, cinquième duc des Cars, d'une illustre maison limousine qui produisit au XVIe siècle le prince de Carency et le cardinal de Givry, ligueur fougueux, naquit à Paris, le 5 mai 1875. Arrière-petit-fils du général des Cars, premier maître d'hôtel de Charles X, qui avait pris part aux expéditions d'Espagne en 1823 et d'Alger en 1830, avant de dévouer ses dernières années à l'agriculture et à la sylviculture, le duc François devait suivre en tous points la tradition militaire et terrienne qu'il avait ainsi recueillie.

Capitaine de cavalerie, il fut blessé au front pendant la Grande Guerre. Puis, il se retira dans son domaine de Sourches, dont l'imposant château est l'un des mieux conservés du pays manceau, et s'appliqua à y remplir envers la population paysanne de son entourage ses devoirs de grand propriétaire patron naturel de la région.

Il savait aussi exploiter les richesses de ses archives. C'est ainsi qu'en 1927, cinq ans après être devenu notre confrère, il confia à M. de Boislisle, alors son hôte, et à Léon Lecestre, le soin de publier, sous ses auspices, le manuscrit d'un journal autographe des *Campagnes du marquis de Sourches*, grand prévôt de France sous Louis XIV, pour les années 1667-1672. L'ouvrage, tiré à peu d'exemplaires non mis dans le commerce, fit l'objet de plusieurs communications dont notre *Annuaire-Bulletin* a transmis le résumé. Il complétait et éclairait la publication antérieure importante des *Mémoires* du même marquis de Sourches, également sortis du même chartrier familial.

Depuis plusieurs années, après avoir donné son beau domaine à son fils aîné, il s'était retiré avec sa femme à l'hospice de Saint-Symphorien, fondation charitable des siens, près de Sourches et de son tombeau de famille, pour s'y disposer humblement à la mort. C'est là qu'il s'est éteint, en novembre 1941, après avoir noblement vécu.

Emmanuel Jeanbernat Barthélemy de Ferrari-Doria était des nôtres depuis 1923. Docteur en droit, inscrit au barreau de Marseille, il y vivait ordinairement dans sa belle villa du boulevard Chave ; mais ses libéralités dépassaient de beaucoup le cadre de la Provence et de nombreuses sociétés savantes en ont, depuis un quart de siècle, largement bénéficié.

Une grande épreuve l'avait frappé, ruinant ses plus chères espérances : ses deux fils étant morts pour la France, il avait fondé le prix Jules et Louis Jeanbernat de Ferrari-Doria, qui est décerné chaque année, à tour de rôle, par chacune des cinq Académies de l'Institut, à un jeune auteur français ayant composé un ouvrage de littérature, de science ou d'art.

Notre Société garde elle-même pieusement la médaille frappée en souvenir de ces deux nobles victimes du devoir patriotique, qui lui avait été offerte par ce père

inconsolable, dont la mémoire restera désormais chez nous associée à la leur.

Le baron Walckenaer, inspecteur général des Mines, bien qu'étranger à nos travaux par sa formation professionnelle, était de ceux qui tiennent à honneur de représenter parmi nous un nom illustre et un goût familial de la haute culture.

Il était, en effet, le frère aîné d'André Walckenaer, bibliothécaire à la Mazarine, mort prématurément en 1905, et l'arrière-petit-fils de Charles-Athanase Walckenaer, décédé à Paris en 1852, auteur d'un *Mémoire sur les anciens peuples de la Gaule*, qui lui avait, en 1813, ouvert les portes de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont il devint, en 1840, secrétaire perpétuel ; auteur également d'une *Histoire de la vie et des ouvrages de La Fontaine (1820-1824)* et, dans un autre ordre de connaissances, d'une *Histoire naturelle des insectes (1836-1844)*. Le baron Walckenaer était des nôtres depuis 1909.

Nous avons l'honneur de compter parmi nous quelques dames, soit qu'elles partagent elles-mêmes notre amour de l'histoire, soit qu'elles aient tenu à perpétuer sur nos listes une chère mémoire.

La grande dame par laquelle je terminerai cette trop longue revue de nos deuils était venue à nous pour obéir à ces deux mobiles à la fois.

La princesse Louise Radziwill, duchesse de Doudeauville, descendait d'une race illustre de boyards lithuaniens, reçue dans la noblesse polonaise dès le début du XV^e^ siècle. Née à Monte-Carlo en 1877, elle épousa, dès 1894, le comte Armand de La Rochefoucauld, plus tard duc de Bisaccia, puis de Doudeauville après la mort de son père. Leur magnifique hôtel parisien, devenu récemment le siège de l'ambassade d'Italie, fut le théâtre de réunions et de fêtes retentissantes, du goût le plus raffiné et d'une qualité rare, que notre âge d'acier ne

connaîtra plus. La duchesse y présidait avec grâce et intelligence. Au château de Bonnétable, dans la Sarthe, elle se montrait attentive à ses hôtes, à ses voisins, aux œuvres d'assistance sociale rurale, aux beaux jardins fleuris qu'elle soignait de sa main.

Le malheur survenu successivement aux deux patries qui lui étaient également chères avait voilé le miroir de ces jours bénis. Il hâta sa fin.

D'un savoir égal à sa bonté et à son esprit naturel, elle avait fait inventorier les richesses de sa bibliothèque et spécialement les archives des Le Tellier de Louvois. Pourrions-nous, enfin, passer ici sous silence l'un de ses derniers gestes : quand elle avait accepté la présidence d'honneur du groupe des « Amis des Archives nationales », marquant ainsi le sens élevé de ses préoccupations?

« C'est une pensée d'une effroyable tristesse, a dit Renan, que le peu de traces laissé après eux par les hommes ; par ceux-ci mêmes qui semblent avoir joué un rôle principal. »

Ceux que l'histoire aura passionnés, comme les confrères dont je viens de rappeler les noms, auront du moins eu la satisfaction d'apporter une pierre à l'édifice du souvenir, un maillon à la chaîne de la tradition française, une pièce d'or ou une simple obole au trésor anonyme de notre expérience nationale, avant d'aller se fondre avec ceux dont ils auront étudié les actions terrestres dans le grand tout de l'éternité où les diverses générations ne connaissent plus la perspective des temps successifs. *Multi transibunt, sed augebitur scientia*, selon la phrase de Bacon.

Cette histoire, à laquelle nos confrères avaient voué la meilleure part de leur vie intellectuelle, vaut-elle un pareil effort?

Si elle n'est qu'une « science conjecturale », comme l'a dédaigneusement écrit le docteur Carrel, dans *L'homme, cet inconnu*, ou un jeu assez vain d'hommes qui, « n'amon-

celant que des documents contradicto res, des mensonges et des erreurs, finissent tout de même par établir une sorte de vérité », selon la boutade de Roland Dorgelès, qui, à tout prendre, à sa manière, est un bel éloge de la critique historique, ou même une opération tout à fait inutile et quasi nuisible, en tout cas fâcheuse et ennuyeuse, comme M. Paul Valéry l'a soutenu en des conférences et en un livre aussi retentissants que paradoxaux, ou simplement la satisfaction d'une légitime, voire noble, curiosité de l'esprit, ainsi que le concèdent un grand nombre de nos contemporains, serait-elle digne de susciter la passion de tant de travailleurs qui n'hésitent pas à tout lui sacrifier comme à la plus aimée des maîtresses?

Il resterait toujours, à vrai dire, qu'elle est la clé du présent, dont elle explique la formation, puisque celle-ci découle du passé et en dépend étroitement. Le médecin qui veut comprendre le tempérament de son client ne doit-il pas chercher à connaître son atavisme?

Cet avantage et cet intérêt, on ne peut les dénier à l'histoire. Ils constituaient l'ultime réduit où se réfugiaient nombre de ceux qui, croyant à sa vertu, ne voulaient cependant pas lui reconnaître autre chose qu'un rôle de témoin.

Peut-être, somme toute, avaient-ils raison et ne faut-il pas demander à l'Histoire proprement dite autre chose que de recueillir les documents de tous ordres et de toute nature, uniques survivants du passé, de les établir correctement et de les critiquer selon les règles et par les procédés de la saine méthode d'observation, de les mettre en ordre, de les comparer et, cela fait, de présenter avec sincérité, impartialité, sous une forme claire, qu'il n'est nullement défendu de rendre aussi agréable que possible, les faits et les jugements qui semblent ressortir de leur examen.

C'est l'objet de toute science d'observation et celle-ci n'est ni plus ni moins conjecturale que toutes celles qui travaillent sur le concret, y compris la biologie chère

au docteur Carrel et dont il a tiré de si merveilleux effets.

Mais on a demandé beaucoup plus à l'Histoire. Depuis l'antiquité, on a parlé des « leçons », des « enseignements », des « lois » de l'Histoire.

La façon parfaitement prudhommesque dont trop souvent on les brandissait comme des armes philosophiques ou politiques en leur attribuant une valeur rigoureuse, absolue, amena une réaction totale. Il était devenu naguère de bon ton de les nier, de se gausser de ceux qui prétendaient en tirer des règles pour la conduite des sociétés humaines.

Oserait-on renouveler ces sarcasmes, aujourd'hui que la dureté des événements nous force à faire oraison et que l'esprit inquiet devant le déséquilibre général grandissant s'ingénie à saisir les causes profondes d'une telle rupture de l'ordre dans tout l'univers?

Oserait-on nier qu'il existe de grandes lois immuables, comme l'obligation du travail et le respect du principe de vie, qui s'imposent au monde moral avec la même rigueur que les lois physiques au monde matériel? Que de l'obéissance aux premières dépendent la force et la prospérité des sociétés comme du respect des secondes découle l'ordre de la Nature?

Nier ces règles lorsqu'elles gênent ses égoïsmes, ses ambitions ou son orgueil est pour l'homme aussi vain que de vouloir échapper, par exemple, à la loi de la pesanteur. Elles s'imposent, et leur méconnaissance ou leur oubli, comme l'a montré Le Play, qu'on n'a pas écouté, attire tôt ou tard sur les sociétés contemptrices des conséquences qui, de répercussions en répercussions, les mènent à la décadence et à la ruine avec une rapidité proportionnelle à l'étendue de leurs écarts.

La même Histoire fournit heureusement, d'autre part, assez d'éléments qui permettent de dire qu'il ne convient pas de conclure à un déterminisme fatal, puisque tout groupement humain reste libre de son choix et, par suite, de l'orientation de sa destinée. Ce qu'il ne peut

éviter, c'est, son choix mis en actes, l'inéluctable enchaînement de ses effets.

Les phénomènes dus à un événement fortuit ou à l'action autoritaire d'une forte personnalité politique, législative ou militaire ne joueront qu'un rôle passager dans les grandes phases de l'évolution sociale, sortes de longues lames de fond, irrésistibles, qui résultent des formations sociales lentement acquises sous l'influence d'éléments divers. A moins que cet événement ou ce pouvoir autoritaire se prolonge suffisamment pour s'affirmer avec une puissance et une durée telles qu'ils aient le moyen de modifier la formation antérieure, grâce à une éducation nouvelle reprise par la base, à une législation judicieuse appliquée énergiquement, avec esprit de suite, à une réglementation économique qui s'avère génératrice de bien-être et emporte ainsi l'adhésion populaire.

Ces conditions se trouveront bien rarement réunies. A peine l'Histoire montre-t-elle quelques grands conducteurs d'hommes à qui elle puisse attribuer une nouvelle orientation durable de leur société : Moïse et le judaïsme, Mahomet et l'Islam, Charlemagne et l'Europe féodale, Richelieu et l'État autoritaire, Napoléon et le libéralisme révolutionnaire.

Encore, à y regarder de près, le succès de leur politique sociale, qui leur a survécu, est-il dû précisément à ce que leur génie avait su discerner, consciemment ou instinctivement, les besoins, les aspirations, les conditions de travail, les obligations du mode de vie, soumises elles-mêmes aux exigences de l'habitat géographique, tout ce qui constituait l'ambiance de leur peuple, et donner une forme ordonnée, équilibrée à ce qui n'était avant eux que velléités chaotiques ou réalisations fragmentaires, et qui le serait resté sans eux.

Il n'est guère malaisé de prévoir, par exemple, que la société de demain, dont l'enfantement nous est présentement si douloureux et reste entouré d'un si émouvant mystère, sera fondée sur une forme quelconque de l'éco-

nomie corporative. Le courant est en marche depuis les ébauches, parfois incohérentes, du syndicalisme. Tout législateur qui voudrait le renverser violemment serait balayé. L'histoire future aurait tort d'en attribuer l'idée à celui qui réussira, peut-être un jour plus ou moins proche, à lui assigner sa forme définitive pour une nouvelle phase de la civilisation.

De ces vérités générales, applicables partout et toujours, l'Histoire rend compte, de même qu'elle permet de vérifier, par les applications positives qui en ont été faites, la bonté ou la nocivité des principes et des pratiques qui ont présidé jusqu'ici au gouvernement des hommes.

Elle est donc, en quelque sorte, l'expérience des peuples. Vincent de Beauvais l'appelait, au XIII^e^ siècle, « le miroir de la vie », *speculum vitae*. Elle joue le rôle du conteur sur l'âtre du foyer familial. Le vieil Amyot l'avait déjà proclamé en une phrase savoureuse de la Préface à sa *Vie des hommes illustres* : « Ceulx qui sont ignorans des choses faites ou advenues avant qu'ils fussent nez, quoyqu'ils soient suraagez, demeurent toujours enfans, et dedans le propre païs de leur naissance, sont en pareille condition que les estrangers. »

Mais les enfants groupés à la veillée autour du grand-père plein de souvenirs ont-ils souvent profité des leçons que comportent ses récits? Mais l'homme a-t-il jamais tenu compte de l'expérience des autres? Et ne recommence-t-il pas les mêmes « écoles » à chaque génération? Parce que les éléments de l'action, hommes et circonstances, varient, qu'il y a des différences de détail, il n'aperçoit pas ou ne veut pas voir les analogies de fond. Il n'y a évidemment jamais deux faits ou deux époques exactement comparables. « On ne se baigne pas deux fois dans la même eau d'un ruisseau », dit un proverbe sanscrit.

Il n'en reste pas moins qu'à travers la diversité des acteurs et des événements, un principe demeure, qui se vérifie imperturbablement, c'est que les mêmes causes

morales, économiques ou politiques, produisent les mêmes effets sociaux.

Ainsi, les hommes de ma génération, qui faisaient leur droit autour de 1900, peuvent goûter pour la seconde fois l'amère vérité de certains brocards, déjà éprouvée pendant la Grande Guerre : « La mauvaise monnaie chasse la bonne », « La taxe fait disparaître le produit et en amène l'enchérissement ultérieur », « L'effort est la loi du progrès », et tant d'autres de ces règles fondées sur les fameuses leçons de l'Histoire et que commentaient nos professeurs d'économie politique sans que nous en saisissions alors tout le sens que les crises postérieures ne nous ont que trop révélé.

Mais, à vrai dire, en ceci nous sortons du domaine propre de l'Histoire, pour entrer dans celui de la Science sociale, et voilà sans doute la solution de l'éternel problème, tant discuté, du rôle de l'Histoire. C'est que, en réalité, la Science sociale ou, si l'on préfère, la Sociologie expérimentale doit doubler l'Histoire pour tirer les conclusions qui découlent des éléments que celle-ci fournit à son observation déjà riche du résultat des enquêtes faites sur les sociétés vivantes et qui sont l'objet même de ses études.

Les fameuses « leçons de l'Histoire » existent en puissance. Nous ne l'éprouvons que trop. Mais ce n'est pas à l'historien de tirer les déductions des faits qu'il constate ; c'est l'affaire du sociologue. L'un et l'autre, d'ailleurs, se sont souvent trouvés incarnés en une même personne et leur double opération fondue en un même livre.

Ne serait-ce pas l'idéal qu'il en fût toujours ainsi, sauf pour les livres techniques de pure érudition et de sciences auxiliaires, dont le rôle doit se borner à rechercher et à préparer au mieux les matériaux de l'Histoire?

La Science sociale sans l'Histoire est un homme sans mémoire. L'Histoire sans la Science sociale est une lanterne sourde.

L'observation du présent aide à comprendre le passé,

la connaissance raisonnée du passé à éclairer le présent et, dans une certaine mesure, à préjuger de l'avenir.

La Sociologie expérimentale opérant sur les sociétés actuelles, sur le vivant, aide l'historien à interpréter le document écrit, souvent laconique, parfois obscur, toujours froid. Elle anime, en projetant sur lui la lueur du concret, ce témoin inerte des êtres et des choses révolus, unique ressource de l'érudit.

Elle ouvre des fenêtres sur la vie. Elle rappelle un principe qu'on a trop de tendance à oublier : que ce sont les mœurs privées qui font les mœurs publiques et que la force d'une société humaine se mesure à la valeur de sa cellule de base, la famille.

Elle offre, en outre, des exemples de sociétés présentes analogues à celles du passé, ce qui facilite l'analyse de ces dernières par de fécondes comparaisons.

C'est ainsi que le culte des ancêtres au foyer familial, qui fait encore le fond de la structure sociale en Chine et au Japon, aide à comprendre l'importance du culte des dieux lares dans l'esprit de l'ancien droit romain ; que l'étude des sociétés vivant à l'état purement pastoral sur des sols intransformables, ou du moins restés intransformés, comme les tribus nomades du désert, montre ce que fut la famille patriarcale de l'antiquité orientale ; que l'existence de certaines peuplades sauvages de l'Australie ou de certaines îles océaniennes, continuant à vivre depuis des millénaires sans effort, et par suite sans aucun progrès, de simple cueillette ou de chasse et de pêche faciles sous un doux climat, est restée comparable à celle des hommes de l'âge de pierre ; que la vie paysanne, étroitement dépendante des conditions du lieu qui commandent celles du travail, lesquelles donnent sa forme à la famille, n'est pas grandement différente, en un même pays, à quelques siècles de distance et qu'ainsi s'expliquent la formation première et les tenaces survivances du droit coutumier dans les sociétés de contexture foncièrement rurale, comme le fut la nôtre pendant plus de mille ans ; que la genèse du

corporatisme moderne, avec ses antécédents syndicalistes, rappelle par bien des côtés la formation des corps de métiers et des corporations au Moyen âge.

La Science sociale montrera, enfin, quels sont les éléments anatomiques d'une société humaine et apprendra, par suite, à classer méthodiquement dans les catégories convenables les documents de toute nature que l'érudition aura fournis. Selon le mot d'Henri Poincaré : « Un tas de cailloux n'est pas plus une maison qu'un tas de faits n'est une science. »

Histoire et Science sociale doivent donc se prêter un mutuel appui ou, si l'on préfère, l'historien doit se compléter d'un observateur social. C'est celui-ci qui dégagera les leçons des faits assemblés par le premier et qui essaiera, sans pédantisme ni parti pris, comme sans illusions sur le résultat pratique de son entreprise, de faire profiter l'humanité en perpétuelle gésine de l'expérience des siècles.

Veritas temporis filia non auctoritatis.

Le *Rosier des guerres*, sous Louis XI, développait joliment cette idée du sage Bacon : « Nous avons trouvé que, de notre vivant et connaissance, n'est rien arrivé que presque semblable autrefois n'ait été et que le souvenir des choses passées est très profitable tant pour se consoler, conforter, conseiller contre les adversités que pour éviter les inconvénients auxquels d'autres ont trébuché. »

Qu'il soit donc permis à votre président momentané de souhaiter que, dans les programmes d'enseignement à venir, il soit prévu un large appel aux résultats de la science sociale pour expliquer le passé par le spectacle de la vie présente et, parallèlement, un fréquent recours aux données de l'histoire pour bien saisir l'origine, l'évolution, la raison d'être des phénomènes actuels, simples maillons dans la longue chaîne ininterrompue de la tradition.

La connaissance du passé ne serait-elle pas une vaine curiosité si elle ne nous aidait à mieux comprendre notre temps, à éviter des erreurs déjà commises autrefois et à guérir une part de nos maux, grâce aux remèdes confirmés par des expériences antérieures?

L'anniversaire récent de la mort de Sully, à la commémoration duquel notre Société vient d'être conviée par le ministre de l'Agriculture, nous offre ainsi la réconfortante occasion de méditer sur la façon dont ce grand restaurateur de l'économie française a relevé notre pays désorganisé, affaibli et démoralisé par cinquante ans de luttes civiles et religieuses.

La formule est toujours valable : refaire l'unité nationale autour d'un grand chef populaire, rétablir l'ordre et l'autorité partout, favoriser la famille et la vie rurale, éléments de force et de stabilité sociales.

Toujours valable aussi l'exaltante devise que le grand ministre d'Henri IV proposait à son maître et ami, en lui présentant, au matin du 1er janvier 1595, le jeton des « estrenes » royales, où le graveur avait figuré des flots soulevés aux nues par une furieuse tempête : *Turbant sed extollunt.* Les difficultés troublent, mais élèvent.

Mesdames et Messieurs,

Sursum corda! La France en a vu d'autres au cours de sa très longue histoire... Le courage de ses enfants, nos pères, y a toujours pourvu dans le passé.

Retrempons nos âmes à leur contact pour ne pas faillir à la tâche austère de rénovation qui nous appelle.

Rapport de M. Charles Samaran, secrétaire, sur les travaux de la Société pendant l'exercice 1940-1941

Messieurs,

Mon rapport sera bref, d'abord parce qu'en aucun cas il ne me paraît nécessaire d'être long, ensuite parce que je n'ai pas beaucoup de choses substantielles à vous dire sur la vie de la Société au cours du précédent exercice. L'année qui vient de s'écouler aura été pour nous peut-être une année de préparation d'avenir ; elle n'a pas été, les circonstances ne permettaient pas qu'elle fût une année de réalisations éclatantes.

* * *

Vous avez reçu, au titre de l'exercice 1940, d'abord et il y a longtemps, l'*Annuaire-Bulletin* de 1939 dont j'ai parlé par anticipation dans mon rapport de l'année dernière. Depuis lors vous a été distribué, avec un retard dont je m'excuse, mais dont je n'ai pas toute la responsabilité, un volume de mémoires, le tome III du recueil de textes, intitulé : *Les patrons, les ouvriers et l'État. Le régime de l'industrie en France de 1814 à 1830.* Il a commencé de paraître en 1912 ; il s'achève en 1941. Nous voici donc, comme les auteurs, MM. Georges et Hubert Bourgin, récompensés de notre longue patience, puisque le tome III nous apporte, avec la fin des documents et même avec des documents heureusement retrouvés, la table générale qui permettra à chacun de nous de les interroger, s'il lui plaît, un à un, et aussi de se faire une idée d'ensemble de l'état social dont ils sont le reflet fidèle. C'est en 1927 seulement que la Société d'histoire contemporaine (qui a publié, en 1912 et 1921, les deux premiers tomes) a fusionné avec la Société de l'Histoire de France. Aussi est-ce en vain que vous en

chercheriez la trace dans les rapports de mes prédécesseurs, considération qui m'incite à vous donner en peu de mots un aperçu de la publication tout entière.

La période envisagée, c'est la Restauration. Pourquoi? Les éditeurs se sont expliqués là-dessus dans l'avant-propos de 1912. Ils ont estimé, d'une part, que les événements de 1814 et ceux de 1830 avaient déterminé en France des modifications politiques suffisantes pour amener des changements notables, d'une part, dans le régime de l'industrie, de l'autre, dans les rapports des patrons, des ouvriers et de l'État. Des motifs d'ordre matériel s'ajoutaient à cette raison fondamentale : pour la période antérieure à 1814, les auteurs ne voulaient point gêner la commission de recherche et de publication des documents relatifs à la vie économique de la Révolution, dont le domaine leur paraissait devoir s'étendre jusqu'à la fin du Premier Empire ; enfin, après 1830, il leur eût été, assuraient-ils, difficile de nouer une gerbe aussi dense que celle qu'ils avaient pu réunir pour la Restauration. Mais de quels documents s'agit-il? Ils sont de nature et de valeur diverses, n'ayant guère entre eux de commun que leur origine : les Archives nationales. Ils consistent principalement en rapports de police, pièces de correspondance administrative et d'enquêtes judiciaires, procès-verbaux des conseils royaux du commerce et des manufactures, lettres de compagnons, voire lettres anonymes au style et à l'orthographe également savoureux. Ils sont, selon leur importance, transcrits intégralement, reproduits par extraits ou analysés en quelques lignes. Chaque affaire est classée sous un numéro d'ordre, d'après la date du premier document qui s'y rapporte, et le nom de la localité est inscrit en tête, de sorte qu'avec la table générale, qui clôt précisément le tome III, on peut trouver aisément ce qui se rapporte à un genre spécial de faits dans toute la France, ou ce qui s'est passé dans un endroit déterminé pendant une période donnée.

Le plan de la publication n'est pas sans avoir varié

quelque peu depuis l'époque déjà lointaine où il avait été conçu. Deux guerres — et quelles guerres ! — sont venues dans l'intervalle bouleverser les conditions du travail historique telles que plusieurs d'entre nous les ont connues dans leur jeunesse. Les introductions qui devaient venir en tête des tomes II et III ont été réduites ou n'ont pas été écrites. Celle du tome I, en tout cas, où figure l'état des sources employées, constitue un travail d'ensemble des plus utiles sur la documentation historique de la Restauration, spécialement au point de vue économique. Quant aux textes, dont, pour raison majeure, il a fallu réduire aussi l'annotation, ils parlent par eux-mêmes, et je suis de ceux qui pensent qu'à vouloir en extraire toute la substance il arrive que des éditeurs bien intentionnés non seulement gâtent le plaisir du lecteur, mais même l'empêchent de tirer des documents le profit qui naît de la réflexion personnelle.

Il me serait facile de piquer votre curiosité en vous faisant pénétrer dans ces coteries ouvrières aux noms pittoresques (enfants de Salomon, par exemple, ou enfants du Père Soubise, appellation qui, je l'avoue, m'intrigue fort en tant qu'hôte provisoire du palais de ce nom), en vous rappelant quelques-uns des noms de guerre encore aujourd'hui vivants de-ci de-là, de ces compagnons d'autrefois qui signaient la Constance d'Orléans, premier jeune homme, ou Nantais l'île d'amour, ou encore Périgord, la clef des cœurs, en expliquant, à ceux d'entre vous qui ne seraient pas au fait de cette terminologie spéciale, ce qu'on entendait par *damnations* (serment que se faisaient parfois les ouvriers de ne plus travailler pour telle entreprise) ou par *luddistes* (destructeurs de machines, ancêtres de certains de nos saboteurs).

J'aime mieux laisser chacun de vous trouver un plaisir — que tout commentaire risquerait de déflorer — à suivre, à Paris et dans la France entière, de 1814 à 1830, la réglementation et la police du travail dans les corps de métiers les plus divers, à noter les progrès du machi-

nisme et ses répercussions sur la vie ouvrière, à voir se multiplier, malgré l'interdiction des grèves et la poursuite des délits de coalition, les incidents entre patrons et ouvriers, sous l'œil sévère, mais, en somme, indifférent, des autorités constituées, dont l'objectif principal paraît être alors, comme souvent depuis, de maintenir ou de rétablir l'ordre.

Tel m'est apparu, à moi profane, l'intérêt puissant de ce recueil. Mais qu'en pensent ceux qui, vraiment, ont leur mot à dire en pareille matière?

J'ai eu la curiosité de rechercher, s'agissant d'un volume de la Société d'histoire contemporaine, comment le secrétaire de cette Société avait, dans son rapport annuel — on les imprimait encore à cette époque — apprécié le premier volume. Le secrétaire, c'était alors M. Bernard de Lacombe, que j'ai plaisir à saluer parmi nous et que vous entendrez tout à l'heure. Nul ne connaît mieux que lui cette période du XIX^e^ siècle (elle est pour lui comme un héritage de famille) ; nul mieux que lui ne pouvait donner sur ce premier volume une opinion plus motivée qui s'applique également aux deux autres. La voici : « Il ne s'agit pas dans ce livre des projets législatifs, eux-mêmes si peu connus, que, pour ressusciter avec ses organismes l'ancienne Société, certains royalistes avaient conçus, dès l'époque de la Chambre introuvable. Nous y assistons à des conflits du travail. Nous y voyons les premiers efforts hésitants, confus et quelquefois brutaux du monde ouvrier que la législation de la Constituante avait laissé en proie à l'individualisme, je ne dirai pas — ce serait trop dire — afin de se grouper et de s'organiser, mais, tout au moins, afin de se concerter. Le patronat résiste ; l'idée de ce qui peut ressembler, même de loin, aux anciennes corporations l'effraie : MM. Bourgin ont reproduit à cet égard une consultation bien curieuse et bien instructive. Des émeutes éclatent, qui sont encore facilement réprimées. Aucune solution n'est apportée, mais la question est posée : comment s'établiront, sous le régime nouveau

de l'industrie qui ne va plus cesser de se développer, les rapports du capital et du travail? Quel doit être le rôle de l'État entre les deux forces, entre les deux intérêts en présence? Ce livre sera indispensable à quiconque voudra, désormais, joindre à l'histoire politique de la Restauration son histoire économique et étudier les débuts du socialisme au XIX^e^ siècle. » Questions toujours vivantes, toujours palpitantes, pourrait-on dire, dont les pauvres hommes cherchent en ahanant la solution. La trouveront-ils jamais?

* * *

Avec ce volume de mémoires (le seul que nous ayons pu imprimer l'année dernière, et c'est beaucoup trop peu), nous aurions pu vous distribuer l'*Annuaire-Bulletin* de 1940, qui est tiré depuis plusieurs mois, mais que, toujours par économie, nous tenions en réserve pour le joindre à un nouveau volume de mémoires. Ce volume, qui formera l'essentiel de l'exercice 1941, sera soit le tome III du *Paris pendant la Terreur* de M. Caron, qui est assez en retard, il faut le reconnaître, soit le tome I des *Papiers du comte de Modène* de M^lle^ Droz, qui, entré récemment en course, progresse avec tant d'allant qu'il battra peut-être son concurrent sur le poteau. Qui sait même, après tout, si vous ne recevrez pas les deux ensemble ! Ce serait, par le temps qui court, un petit tour de force dont il ne me déplairait pas de pouvoir, toute modestie à part, me faire gloire.

Ces deux volumes, en tout cas, sont d'histoire moderne. Pour l'ancien régime, nous n'avons présentement que des espoirs à vous offrir.. Le tome X des *Grandes Chroniques*, qui, en plus d'un appendice développé, doit comprendre l'indispensable table générale, attend, pour être poussé, que nos finances soient plus florissantes. Il en est de même pour les *Commentaires de la Gaule Belgique* de François de Rabutin. Là, d'ailleurs, le dernier coup de collier sera vite donné, car le

travail touche à sa fin, grâce aux bons offices de notre dévoué collègue et ancien président Paul Marichal, qui a bien voulu prendre la suite du regretté Gailly de Taurines.

Voilà ce qui est en chantier. N'en concluez pas que nous n'avons rien d'autre en train. Le tome XIII de *Froissart* est prêt et son père, M. Léon Mirot, ne demande qu'à pouvoir le tenir au plus tôt sur les fonts du baptême, avec son nouveau commissaire responsable, M. Brunel, qui a bien voulu accepter, et nous l'en remercions, de remplacer dans cette tâche M. A. Coville. M. Jean Marchand, à qui nous devons, je ne l'oublie pas, une réparation pour l'avoir fait attendre plus longtemps qu'il n'eût été convenable, nous a remis, il y a plusieurs mois déjà, la copie *ne varietur* du *Journal des États généraux* du constituant Creuzé-Latouche, et elle n'attend pour partir chez l'imprimeur que le *fiat ut petitur* de notre trésorier. Mlle Droz tient prêt le deuxième volume des *Papiers du comte de Modène* et M. Caron pense déjà au tome IV de son *Paris pendant la Terreur*. Quant à l'*Annuaire-Bulletin* de 1941, il est sous presse.

Nous n'aurions donc aucun embarras pour employer à des publications nouvelles les fonds que nous pourrions nous procurer. Que serait-ce s'il nous était permis d'envisager, comme certains d'entre vous le souhaiteraient et comme je le souhaite moi-même, la réimpression de quantité de volumes de nos mémoires depuis longtemps épuisés?

Mais, pour remplir un si beau programme, il faut de l'argent, toujours plus d'argent, et c'est à nous le procurer bien vite, pour le transformer plus vite encore en feuilles d'impression, que s'emploie votre Bureau, aidé, au demeurant, par beaucoup de bonnes volontés, auxquelles il ne saurait marquer trop de reconnaissance. Il est tels membres de la Société — je me tais sur leurs noms pour ne pas encourir leurs reproches — qui nous font parfois des cadeaux manuels, soit pour aider à

leurs propres publications, soit pour faciliter, chose plus méritoire encore, celles des autres. Le ministère de l'Éducation nationale, celui des Affaires étrangères, considérant qu'il convient de répandre nos publications tant à l'étranger qu'en France, veulent bien y souscrire ; mieux encore, ils consentent de bonne grâce à aligner leurs subventions sur nos dépenses. Le Centre national de la Recherche scientifique s'intéresse, lui aussi, à la Société ; il lui a fait cette année un don substantiel sans lequel nous aurions dû peut-être nous contenter d'un *Annuaire-Bulletin*, autant dire végéter misérablement. Alerté par votre secrétaire, relancé par votre président, l'un des nôtres, hier encore ministre d'État, M. Henri Moysset, s'est employé récemment à faire comprendre en haut lieu qu'une Société comme la nôtre est bien digne d'être aidée et que, ne pouvant plus, de toute évidence, se suffire des cotisations de ses membres, il lui faut bien s'adresser aux pouvoirs publics. Il n'est pas jusqu'au Secours national, créé, si je ne me trompe, pour venir en aide aux victimes civiles de la guerre, qui n'ait été l'objet de nos sollicitations. Et, après tout, ne sommes-nous pas, nous aussi, soit individuellement, soit en corps, les victimes d'événements qui nous dépassent et nous emportent? Quoi qu'il en soit, on pense de beaucoup de côtés à nous aider, mais on y pensera mieux encore si nous nous aidons nous-mêmes. Veuillez, en tout cas, faire savoir *urbi et orbi* que, depuis 1851, nous sommes habilités à recevoir des dons et legs et que personne, jusqu'ici, n'a abusé de la permission.

* * *

Ce qui précède, Messieurs, vous aura donné quelque idée des soucis de votre secrétaire. Il noircit bien du papier pour la Société et tire aussi pour elle bien des cordons de sonnette. Il ne s'en plaint pas, loin de là, car il tient à justifier du moins mal qu'il le pourra votre

confiance. Si encore nous ne souffrions que de mal d'argent ! Hélas ! sur d'autres terrains, que de difficultés à vaincre ! Jugez-en !

Le papier se raréfie de plus en plus. Félicitez-vous d'avoir fait en 1940 provision de cent rames qui sont entreposées à Nogent-le-Rotrou, et souhaitons qu'elles restent à notre disposition. Mais M. Daupeley n'est pas notre seul imprimeur ; il nous faut approvisionner aussi MM. Jacques et Demontrond, dont les presses tournent à Besançon pour notre série moderne, ainsi que la maison de Poitiers qui, en ce moment même, travaille sur les *Papiers du comte de Modène*. Et non seulement la marchandise se raréfie sur le marché, mais ce marché lui-même n'est plus libre. Une monnaie nouvelle — à supposer qu'il y ait rien de nouveau sous le soleil — les bons-matière y font prime, et je vous laisse à penser toutes les marches et contremarches que leur obtention nécessite.

La composition elle-même est soumise à bien des aléas. Je pourrais vous lire des passages de lettres de M. Daupeley dans lesquels il met les retards de nos impressions sur le compte du manque tantôt de gaz, tantôt d'électricité qui rend trop souvent impossible la mise en marche de ses monotypes. Il n'y a guère plus d'un mois qu'il m'écrivait : « Nous sommes menacés d'arrêts momentanés de nos monotypes, faute de papier perforé qui n'existe presque plus et nous est très maigrement contingenté. » Sans doute, on peut revenir à la composition à la main, mais là aussi les choses ne vont pas toutes seules.

Quand le livre est imprimé, tiré, broché et qu'il s'agit de vous le faire parvenir, d'autres embarras commencent, dont l'idée même ne nous eût pas effleurés jadis. Et d'abord, pour la distribution, autant de pays, autant de zones, autant de modalités différentes. Si nous réussissons à ravitailler tant bien que mal la zone non occupée, c'est au prix, vous n'en doutez pas, de beaucoup de démarches et de diverses complaisances. Il nous est à peu près impossible d'éviter certains ac-

crocs, dont on voudra bien ne pas trop nous tenir rigueur. Dans beaucoup de cas, force nous est de retenir par devers nous les volumes destinés à des abonnés dont la trace est perdue ou qui se trouvent dans des pays avec lesquels il n'y a plus de relations normales. Heureux, quand tout va bien, si nos expéditeurs ne doivent pas attendre trop longtemps un improbable carton d'emballage ou une problématique ficelle !

* * *

Voilà quelques-unes des difficultés, des complications où nous nous débattons à cette heure et qui risqueraient de nous faire perdre courage si nous n'avions, par ailleurs, des raisons sérieuses de confiance. Permettez-moi, pour finir, de vous en confier quelques-unes. La première, c'est que, sans être exceptionnel, notre recrutement a été normal et — fait bien digne d'être noté — à l'image même d'un pays assoifé de paix sociale (n'avez-vous pas admis récemment, au cours d'une même séance, un éminent prélat, Mgr de Beauvais, et un savant pasteur spécialiste de l'histoire du protestantisme?). C'est ensuite que nos petites misères sont peu de chose au prix des désastres qui ont frappé tels d'entre nous ou telles personnes morales comparables à la nôtre. Le stock de nos mémoires, les milliers de volumes de notre bibliothèque sont intacts, alors que des bibliothèques comme celles de Beauvais ou de Louvain (celle-ci détruite pour la seconde fois depuis 1914) nous adressent, pour les aider à se reconstituer, des requêtes que je me permets de vous transmettre. Et, enfin, Messieurs, votre secrétaire trouve parfois dans son courrier telles lettres si affectueusement encourageantes qu'elles lui embaument en quelque sorte la vie et lui font prendre en patience les petits ennuis quotidiens, qui sont notre lot à tous. En voici une, par exemple, que le contre-amiral de Spitz, un de nos doyens d'âge, m'écrivait de Lorient (de Lorient !) en février dernier : s'il apprend l'indiscré-

tion dont j'use à son égard, j'espère qu'il voudra bien me la pardonner en considération du réconfort moral qu'elle nous apporte :

« Je reçois aujourd'hui le tome III du *Régime de l'industrie en France* et vous en remercie.

« J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire savoir si vous m'avez déjà envoyé les tomes I et II de cet ouvrage. Je n'en ai pas le souvenir. Ayant été malade pendant fort longtemps, il est possible que je ne me sois pas aperçu de leur envoi et que quelqu'un les ait fourrés quelque part dans ma bibliothèque.

« Pourriez-vous m'indiquer aussi quels sont, parmi vos ouvrages non épuisés, ceux qui seraient sur le point de l'être, afin que je vous en demande un exemplaire pendant qu'il en est temps encore, et aussi, si vous ne me les avez pas déjà fournis, les tomes I et II du *Régime de l'industrie en France*?

« Mon âge et mon état de santé me donnent à penser que je puis disparaître d'un moment à l'autre. En prévision de cette inéluctable échéance, je vous prie de continuer vos services à mon petit-fils et héritier Pierre du Plessis de Grenédan, en lui spécifiant que c'est sur ma demande que vous continuerez à lui fournir, après moi, vos publications à venir. »

Du Plessis de Grenédan, un nom qui sonne bien français et que l'accident tragique du *Dixmude* a fait connaître au monde. Combien nous serons heureux de l'inscrire sur nos listes, le plus tard possible, cependant ! Mais surtout, Messieurs, connaissez-vous beaucoup de traits plus touchants que celui de cet octogénaire qui, sentant venir sa fin, tient à nous marquer sa fidélité jusque par delà la mort et qui prend des précautions, non seulement pour que sa collection de nos mémoires ne présente pas de lacune, mais pour se prémunir contre une défection éventuelle des siens en forçant doucement la main à son petit-fils.

« Notre patrie, ceste France, mère et nourrice de tant de gens de bien ! », s'écriait, voici quatre siècles, Jeanne

d'Albret. Oui, il y a encore chez nous beaucoup de gens de bien et il faut les convier aux grandes œuvres qui nous attendent. Ils nous aideront à nous rappeler que la France de demain sera, plus ou moins, ce que l'auront faite notre courage et notre foi. Ils nous aideront, dans le domaine de la Société de l'Histoire de France, à remplir notre mission qui est de faire connaître notre histoire en en publiant, le mieux possible, les témoignages les plus curieux et les plus vrais. C'est une tâche importante pour la formation de l'esprit public dans les générations qui montent.

Rapport de MM. les Censeurs sur l'état des finances de la Société au 31 décembre 1941

Messieurs,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1941.

Recettes.

I. *Recettes ordinaires.*

Cotisations de l'année 1941 :		
75 cotisations à 60 francs. . . .	4,500 fr.	» » c.
1 cotisation à 120 francs. . . .	120	» »
1 versement complémentaire. .	20	» »
Vente de volumes à des particuliers. .	794	» »
Intérêts des fonds placés	3,948	75

II. *Recettes extraordinaires.*

Cotisations arriérées :		
2 cotisations à 50 francs. . . .	100	» »
36 cotisations à 60 francs. . . .	2,160	» »
18 cotisations à 120 francs . . .	2,160	» »
1 versement complémentaire . .	30	» »
Cotisation anticipée de l'année 1942 :		
1 cotisation à 60 francs.	60	» »
Souscription du ministère de l'Éducation nationale.	4,420	» »
Subvention de la Caisse nationale de la Recherche scientifique	5,000	» »
Subvention du ministère des Affaires étrangères.	4,000	» »

III. *Fonds à placer.*

Rachats de cotisations	3,000	» »

Remboursement de titres amortis. . .	3,378	70
IV. *Reliquat de l'exercice 1940.*	44,997	80
Total.	78,689 fr.	25 c.

DÉPENSES.

I. *Dépenses ordinaires.*

Frais d'impression des publications de la Société.	41,642 fr.	30 c.
Frais de distribution de volumes. . .	2,056	20
Impressions diverses	1,047	55
Rémunération d'éditeur.	500	» »
Dépenses d'administration	366	10
Compte débiteur au Crédit foncier (frais de garde, correspondance, etc.). . .	146	35
Moins-values sur cotisations (frais de recouvrement, commissions, etc.). .	366	70

II. *Dépenses extraordinaires.*

Achat de 100 rames de papier. . . .	24,152	65
Remboursement d'avance.	2,500	» »
Avance au compte des Bons d'armement.	2,500	» »
Total.	75,277 fr.	85 c.

Balance.

Recettes	78,689 fr.	25 c.
Dépenses.	75,277	85
Excédent.	3,411 fr.	40 c.

Notre rapport, cette année, se terminera sur une note moins optimiste que le précédent. Nos comptes, en effet, qui, en fin d'exercice, se présentent en équilibre, se sont trouvés un moment déficitaires et nous avons été obligés, pour payer notre imprimeur, d'emprunter

10,000 francs au Crédit foncier ; cet emprunt, il est vrai, a pu être rapidement remboursé. D'autre part, vous remarquerez qu'il n'a pu être fait cette année de remploi des titres amortis.

Grâce à la très grande activité déployée par M. Samaran, dont notre Société lui est très reconnaissante, une subvention importante du Centre national de la Recherche scientifique a rendu une certaine aisance à notre trésorerie. Cependant, il a fallu déjà imputer sur l'exercice 1942 l'impression de l'*Annuaire-Bulletin* de 1940. Il en résulte que l'on ne peut guère envisager pour cette année que l'impression d'un volume et celle de l'*Annuaire-Bulletin* de 1941 ; par bonheur, le compte spécial des bons d'armement, dont nous vous avons entretenu l'année dernière, permettra de vous donner, en outre, le t. III de *Paris sous la Terreur*, de M. Caron.

Nous nous permettons de vous signaler que la situation qui vous est ici décrite, et qui pourrait devenir alarmante, est due, pour une bonne part, à la rentrée tardive des cotisations. Lorsque nous vous aurons rappelé que notre trésorier n'a encaissé que soixante-seize cotisations sur l'exercice en cours, vous nous excuserez certainement d'adresser à nos confrères le plus pressant appel pour qu'ils tiennent compte des besoins de notre Société et qu'ils s'acquittent avec exactitude envers elle tant de l'arriéré que de la cotisation de l'exercice 1942.

De telles difficultés rendent très lourde la tâche de notre trésorier ; nous le remercions en votre nom de savoir y faire face. Nos remercîments vont également à M. Michel-Dansac, qui le seconde avec beaucoup de dévouement en s'employant à régler les détails d'une gestion que compliquent de plus en plus les circonstances exceptionnelles où nous nous trouvons ; grâce à son activité, les finances de notre Société continuent à reposer sur une trésorerie et une comptabilité parfaitement en ordre et à jour.

Le projet de budget de l'exercice 1942 comporte les prévisions suivantes :

Recettes	41,000 fr. » » c.
Dépenses.	40,000 » »
Excédent.	1,000 fr. » » c.

Certifié exact et conforme aux écritures de M. le Trésorier.

Fait à Paris, le 12 mai 1942.

Les Censeurs :

Georges RITTER, B. DE MONTESQUIOU.

VITAL NIGON DE BERTY

AVOCAT ET HOMME DE CONFIANCE DU CARDINAL DE BOUILLON[1]

En aucun temps, peut-être, on ne vit tant de familles s'élever et grandir que pendant le XVII^e^ et surtout le XVIII^e^ siècle. C'étaient des gens de province, petits bourgeois ignorés la veille à dix lieues de leur résidence ; ils apparaissaient à Paris et, sinon eux-mêmes, leurs fils y faisaient figure. Bourguignons ou Bretons, Picards ou Provençaux, Champenois ou Berrichons, venus de tous les points de la France, ils appartenaient à ces vieilles familles du Tiers qui, économes, graves et pieuses, souvent jusqu'à l'austérité, n'avaient cessé de croître en richesse et en influence, à l'ombre de leur clocher, sans bruit. Longtemps leur étroit horizon leur avait suffi ; mais à mesure que se gonflait le bas de laine des parents s'insinuait chez les fils un désir de changement. L'époque le voulait. Et, pendant que la noblesse, amoindrie et appauvrie par les guerres civiles, en même temps qu'attirée par le lustre de la Cour et par le mirage des banques où s'édifiaient des fortunes aussi brillantes qu'éphémères, désertait ses terres, de jeunes bourgeois, des cadets d'ordinaire, moins soucieux que leurs aînés des traditions et des habitudes locales, se mettaient également en route. Eux aussi gagnaient Paris. Quand ils descendaient du coche, devant quelque auberge de la grand'ville, ils étaient un peu gauches dans leurs habits à la mode de chez eux ; mais ils avaient bon cœur

1. Lecture faite à l'Assemblée générale de la Société de l'Histoire de France, le 21 mai 1942.

et bon courage, de l'entrain, de la volonté, la poche bien garnie : c'était assez pour parvenir, pour obtenir ces places que leur abandonnait sans regret l'ancienne noblesse, dont l'ambition n'était plus que de papillonner à Versailles et de « pousser sa fortune à la Cour[1] ». Dès lors, l'élan était donné. Si à leur héréditaire esprit d'ordre se joignait quelque esprit d'entreprise, il ne fallait pas aux petits bourgeois de province plus de deux ou trois générations pour devenir d'importants personnages dans l'État. Les contemporains furent les premiers à constater cette révolution sans secousse. Dès la Régence, un des Persans de Montesquieu s'écriait : « La noblesse est ruinée ! Quel désordre dans l'État ! Quelle confusion dans les rangs ! On ne voit que des inconnus faire fortune[2]... » En 1755, un gentilhomme notait à son tour, avec une pointe d'amertume : « Malgré tous ses privilèges, la noblesse se ruine et s'anéantit tous les jours ; le Tiers état s'empare des fortunes[3]. » Et un autre ajoutait en riant : « Si nous n'y prenons garde, la roture tiendra bientôt toutes nos places[4]. »

Parmi les noms nouveaux qui firent une trouée dans le monde parisien à l'époque de Louis XIV et de Louis XV, celui des Nigon de Berty se remarque. Ils étaient originaires d'Auvergne. Le chef de la famille, au milieu du XVII^e siècle, n'était qu'un notable d'Ambert, la ville célèbre par ses papeteries qui fournissaient tous les imprimeurs d'Europe. Un de ses frères était prêtre et chanoine de l'église d'Auzon, près de Brioude. Un de leurs cousins est désigné dans un testament comme « marchand d'épices », c'est-à-dire épicier, en la paroisse de Saint-Germain-l'Herm. Cent ans s'écoulent. Deux générations passent. Les Nigon de Berty sont

1. *Mémoires de Daniel de Cosnac*, t. I, p. 2.
2. *138^e lettre persane.*
3. Cité par Tocqueville, *L'Ancien Régime*, éd. in-8°, p. 117.
4. L'avocat Élie de Beaumont prête ce propos à un Noailles, qu'il avait rencontré dans un dîner. Lettre sans date à l'abbé Nigon de Berty. *Arch. Berty.*

maintenant à Paris. L'un est avocat aux Conseils du roi et receveur des domaines et bois de la généralité de Caen. Un autre est chanoine de Notre-Dame et conseiller-clerc au Parlement. Un troisième est conseiller-secrétaire du roi, maison et couronne de France ; propriétaire d'une terre à Thiais, il habite, quai Voltaire, l'hôtel Bauffremont, qu'il vient d'acheter ; il y a une riche bibliothèque et une collection de tableaux de prix, et il mène grand train, en attendant que la Révolution le ruine[1].

Le premier des Nigon qui, laissant son Auvergne, vint à Paris s'appelait Christophe et était prêtre. Devenu prieur de Boury, dans le diocèse de Beauvais, puis chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois, il s'installa à la porte de son église, dans une maison du cloître. Ses confrères du chapitre, dont il avait gagné l'estime, le choisirent pour receveur, et il dut, en cette qualité, à ce qu'assure une note laissée dans ses papiers, surveiller d'importantes constructions rue de la Ferronnerie, du côté du cimetière des Saints-Innocents. Le chanoine Nigon avait l'esprit de famille. Un beau jour, soit que la solitude lui pesât, soit qu'il eût un motif particulier de s'intéresser à son avenir, il attira près de lui un de ses petits-cousins, Vital, qui était fils du marchand d'épices de Saint-Germain-l'Herm. Il soutint les débuts du jeune homme, lui mit le pied à l'étrier, le poussa et, lorsqu'il mourut le 29 août 1699, en lui laissant par testament la plus grosse part de sa fortune, Vital Nigon était marié, père d'un garçon ; il était « licencié en l'un et l'autre droit », et, depuis plusieurs mois déjà, avocat au Parlement et aux Conseils du roi[2].

Après la mort de son oncle, la situation de Vital

1. Tout ce qui touche, dans cette étude, les Nigon de Berty est tiré de leurs papiers de famille, qui sont entre mes mains.

2. Né le 14 septembre 1662. Licencié en droit le 2 juillet 1698, Vital Nigon fut « reçu au serment d'avocat en Parlement » le 8 juillet et présenta ses lettres à la Compagnie des avocats aux Conseils du roi le 9 septembre.

Nigon de Berty — qu'on appelait aussi parfois Nigon de Saint-Germain-l'Herm — ne cessa de grandir. Il avait épousé une jeune veuve de vingt-six ans, Madeleine Lemoine, née Cochon des Roches[1], et ce mariage l'avait introduit dans la bourgeoisie parisienne. Les Lemoine étaient de riches marchands de grains. Chez les des Roches, de génération en génération, un fils était toujours « architecte du roy » et les autres, selon leurs goûts, se faisaient prêtres ou soldats. Au début du XVIII^e siècle, un des frères de Madeleine servait comme « lieutenant de la compagnie de Razilly au régiment de Forez » ; un autre, qui allait devenir bientôt « brigadier des ingénieurs de Sa Majesté », travaillait, sous les ordres de Vauban, son chef et son ami, à fortifier Neubourg-sur-le-Rhin[2].

Vital Nigon de Berty s'était rapidement fait une place parmi les avocats aux Conseils du roi. Il plaidait des causes en vue. Un des plus hauts dignitaires de l'Église, Emmanuel-Théodose de la Tour-d'Auvergne, cardinal de Bouillon, grand aumônier de France avant la disgrâce que lui valurent ses incartades et la colère de Louis XIV, évêque d'Ostie et de Velletri, doyen du Sacré-Collège, l'avait voulu pour l'un de ses défenseurs et, si l'on en juge par le ton de ses lettres, le traitait en ami : l'Auvergne, à laquelle l'un et l'autre tenaient par tant de liens, les avait sans doute rapprochés.

Étrange personnage, ce cardinal de Bouillon, homme d'église sans vocation. La Bruyère l'avait remarqué, « jeune abbé en velours gris et à ramages[3] ». Saint-Simon, pour le peindre vieillissant, prit sa plume la plus féroce : « Le cardinal de Bouillon étoit un homme fort maigre, brun, de grandeur ordinaire, de taille aisée et bien prise. Son visage n'auroit rien eu de marqué s'il avoit eu les yeux comme un autre ; mais, outre qu'ils

1. Madeleine Cochon des Roches, née le 20 septembre 1671, épousa Vital Nigon de Berty le 25 octobre 1697.

2. Cf. Bernard de Lacombe, *Un officier du génie sous Louis XIV* (*Revue hebdomadaire* du 23 février 1901).

3. *Caractères* (édition Servois), t. II, p. 170.

étoient fort près du nez, ils le regardoient tous deux à la fois jusqu'à faire croire qu'ils s'y vouloient joindre. Cette loucherie, qui étoit continuelle, faisoit peur et lui donnoit une physionomie hideuse. Il portoit des habits gris doublés de rouge, avec des boutons d'or d'orfèvrerie à pointes d'assez beaux diamants ; jamais vêtu comme un autre, et toujours d'invention, pour se donner une distinction. Il avoit de l'esprit, mais confus, savoit peu, fort l'air et les manières du grand monde, ouvert, accueillant, poli d'ordinaire ; mais tout cela étoit mêlé de tant d'air de supériorité, qu'on étoit blessé même de ses politesses. On n'étoit pas moins importuné de son infatigable attention au rang qu'il prétendoit, jusqu'à la minutie, à primer dans la conversation, à la ramener toujours à soi ou aux siens avec la plus dégoutante vanité. Les besoins le rendoient souple jusqu'au plus bas valetage. Il n'avoit d'amis que pour les dominer et se les sacrifier. Vendu corps et âme aux Jésuites, et eux réciproquement à lui, il trouva en eux mille importantes ressources dans les divers états de sa vie, jusqu'à des instruments de ses félonies. Sa vie en aucun temps n'eut d'ecclésiastique et de chrétien que ce qui servoit à sa vanité. Son luxe fut continuel et prodigieux en tout, son faste le plus recherché et le plus industrieux pour établir et jouir de toute la grandeur qu'il imaginoit. Ses mœurs étoient infâmes ; il ne s'en cachoit pas, et le roi, qui abhorra toujours ce vice jusque dans son propre frère, le souffrit dans M. de Vendôme et dans le cardinal de Bouillon, non seulement sans peine, mais il en fit ses favoris. Peu d'hommes distingués se sont déshonorés aussi complètement que celui-là, et sur autant de chapitres les plus importants. Ses débauches, son ingratitude, ses félonies... on ne finiroit pas si on vouloit reprendre toutes les manières dont il s'est déshonoré... On peut dire de lui qu'il ne put être surpassé en orgueil que par Lucifer, auquel il sacrifia tout comme à sa seule divinité[1]. »

1. *Saint-Simon* (édition Boislisle), t. XXVI, p. 151-154.

Saint-Simon exagère à son habitude et pousse au noir. Mais le fait est qu'il y eut peu de figures, au XVII^e siècle, aussi singulières que celle du cardinal de Bouillon, peu de vies aussi accidentées que la sienne. Au moment où Racine mourait, prétend-on, d'un mot de colère tombé des lèvres de Louis XIV, où les fronts les plus altiers se courbaient devant le grand roi, ce prélat, hautain et batailleur, bravait toutes les foudres. Et les mémoires des contemporains abasourdis par tant d'audace regorgent de détails sur ses bizarreries, ses éclats et ses coups de tête.

Neveu de Turenne, qui l'avait introduit dans la faveur du roi, cardinal à vingt-six ans, grand aumônier de France à vingt-huit, prélat commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, homme de confiance de Louis XIV à Rome, Bouillon accumulait sur sa tête les bénéfices de je ne sais combien d'abbayes, devenait doyen de Liége, prévôt de Strasbourg, titulaire de deux évêchés dans les États pontificaux, doyen du Sacré-Collège. Mais rien n'est assez pour lui. Aux honneurs présents, son insatiable vanité prétend ajouter des titres de noblesse remontant jusqu'à la nuit des temps. Comme son oncle Turenne, dont c'était la faiblesse d'être, au dire de Saint-Simon, « suprêmement glorieux, délicat et attentif sur sa prétendue qualité de prince[1] », et qui jugeait au-dessous de lui d'être appelé « Monsieur le Maréchal[2] », le cardinal de Bouillon, plus encore, exagérait l'orgueil du nom. Cela, d'ailleurs, lui coûta cher, et aussi à ceux qui, avec le vieux et docte Baluze, s'efforçaient, pour flatter sa marotte, de rattacher la maison de Bouillon aux anciens comtes d'Auvergne, eux-mêmes issus des ducs d'Aquitaine[3]... Et, du faîte des faveurs, il tombe au plus profond de la disgrâce. Louis XIV, impatienté par

1. *Saint-Simon*, t. XIV, p. 218.
2. *Mémoires de Bussy-Rabutin*, t. I, p. 346.
3. *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne* (2 vol. in-fol., 1708). — Baluze, trompé, avait utilisé des documents fabriqués ou falsifiés par un certain de Bar.

ses prétentions, ses intrigues et ses désobéissances — envoyé à Rome pour l'affaire du Quiétisme, ne s'est-il pas rangé du côté de Fénelon? — lui retire la charge de grand aumônier, lui interdit l'entrée de la Cour, l'exile. Mais l'autre proteste et se regimbe, et, après des procès sans cesse renaissants, qu'il perd devant le Parlement ou devant le Grand Conseil, il s'enfuit aux Pays-Bas, en adressant à Sa Majesté elle-même une lettre insolente qui fait ouvrir contre lui, d'ordre du roi, une plainte en félonie[1]. Hors de France, il rejoint le prince Eugène et Marlborough, qui commandait les armées ennemies, et il pousse l'inconscience jusqu'à faire chanter un *Te Deum* quand les impériaux s'emparent de Douai. Finalement, à la suite de nouvelles incartades qui lui rendent impossible le séjour aux Pays-Bas, il n'a plus que-la ressource de se réfugier auprès du pape, auquel il cause mille ennuis, poussant la fatuité jusqu'à vouloir se présenter devant le souverain pontife, au grand scandale des autres cardinaux, sa barrette sur la tête.

Tel était le client dont Vital Nigon de Berty eut à soutenir les intérêts. Dès 1708, peut-être même plus tôt, il s'occupa de ses affaires, et le cardinal, qui s'en trouvait bien — grâce à son avocat, il venait de gagner un procès contre les moines de Saint-Nicolas d'Assy, condamnés à lui payer 1,150 livres — ne lui marchandait pas les expressions de sa chaude gratitude. « Avant de répondre à vos questions », lui écrivait-il, « je vous témoignerai l'entière satisfaction que j'ai et dois avoir de tous les services que vous nous avés rendus jusques à présent avec tout le zèle et l'habileté que nous pouvions désirer, et un désintéressement peu commun, surtout dans le temps présent, ce qui nous doit encore plus porter à vous marquer dans la suite, et à tout ce qui vous appartient, notre sincère reconnaissance. » Et, afin qu'éloges et remerciements eussent plus de poids, il

1. Cf. A. de Boislisle, *La désertion du cardinal de Bouillon*, dans la *Revue des questions historiques* d'avril 1909.

ajoutait de sa main, au bas de la lettre : « Comptez bien sûrement sur mon estime, mon amitié et ma confiance[1]. » Une autre fois, désireux de donner à son avocat un gage expressif et durable de ses sentiments, il faisait porter chez lui une copie de son portrait, faite à son intention[2].

En 1710, à l'heure la plus dramatique de sa carrière, Vital Nigon de Berty resta fidèle au cardinal de Bouillon. Celui-ci venait de perdre définitivement un interminable procès contre les moines réformés de l'ordre de Cluny, dont il était abbé général[3]. L'arrêt rendu par la Grand'Chambre du Parlement, le 18 mars, était sans appel. Outré et humilié, très inquiet pour sa sûreté personnelle et, surtout, pour la sûreté des précieuses « cassettes » qui renfermaient ses documents de famille, le prélat s'était enfui précipitamment. Tandis que ses papiers étaient acheminés vers Gênes en grand mystère, lui-même, pour dépister les soupçons, cherchait à Lille un refuge momentané. Nigon de Berty fut chargé de certaines des affaires qu'il laissait derrière lui, en particulier d'un procès pendant devant le Grand Conseil et relatif au prieuré de Chaux, dont le prélat avait conféré le bénéfice à son neveu, le prince Frédéric[4]. Peu après, de nouveaux coups tombant sur son illustre client, la mission de l'avocat allait d'ailleurs devenir plus intime.

Indigné de l'évasion de Bouillon, et plus encore de la lettre qu'il en avait reçue[5], Louis XIV avait, en effet,

1. Lettre du cardinal, datée de la Claire, près de Lyon, le 4 juin 1709. *Arch. Berty.*

2. Lettre datée d'Orléans, le 25 octobre 1709. *Arch. Berty.*

3. Le cardinal de Bouillon, en qualité d'abbé général de Cluny, prétendait avoir le droit de régler la discipline intérieure des moines réformés et de nommer aux offices claustraux. Les moines voulaient bien lui laisser la collation des divers bénéfices, mais entendaient, pour ce qui concernait leur règle, rester maîtres chez eux. D'où d'interminables procès.

4. Frédéric-Constantin de la Tour d'Auvergne, chanoine de Strasbourg et de Liége, qui se faisait appeler le prince Frédéric.

5. *Aff. étr., vol. France 1173, fol. 147.* — Dans cette lettre laissée sur sa table, à Arras, le cardinal donnait sa démission de grand aumônier de France et de commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, qui lui était réclamée par le roi depuis 1700, mais avec des considérations et sur un ton que Louis XIV ne pouvait que juger inacceptables.

ordonné au procureur général Daguesseau de porter son cas devant le Parlement. Et le Parlement avait redoublé ses rigueurs. Non seulement il était ordonné que tous les biens du fugitif fussent mis sous séquestre, mais, le 20 juin, un décret de prise de corps était rendu contre lui. En attendant qu'on pût l'empoigner, le cardinal n'était plus autorisé à écrire en France qu'à de rares personnes, dont son avocat. Il s'ensuivit que le ton de ses lettres changea.

Ce ne furent plus seulement des papiers d'affaires. Aux renseignements pour ses procès, qu'il fournissait avec une précision et une clarté remarquables, tout en répétant qu'il se désintéressait de ces « choses-là », se joignirent sous sa plume des récits, des considérations, des remarques. Il racontait ses peines morales et ses souffrances physiques. Il chargeait son correspondant de donner de ses nouvelles à ses amis. Il le suppliait, si « la haine et l'inhumanité de mes puissants ennemis » n'y font obstacle, de lui procurer au plus tôt « quelques pots de baume divin », un remède dont sa grand'mère lui avait appris l'efficacité souveraine pour « fortifier l'estomac », et dont, ajoutait-il, « les maréchales de Duras et de Lorge gardent pieusement la recette[1] ». Surtout, il déversait sa bile avec une virulence inouïe. Tous ses adversaires y passent : les « moines révoltés » de Cluny ; le président de Verthamon, qu'il accuse de « prévarication publique », parce que, en 1705, il lui a été contraire au Grand Conseil ; M. Daguesseau, alors procureur général, et le conseiller Le Nain, « deux magistrats qui se rendront fameux à la postérité par ce surprenant arrest du 18e de mars dernier » en faveur des moines de Cluny, « et encore plus par celuy qui a été rendu contre moi personnellement dans le mois de juin dernier sur les conclusions du premier et le rapport du second » ; le président de Menard, bien d'autres, même le roi, dont il voudrait que Dieu touchât le cœur,

1. Lettre datée de Lille, 6 septembre 1710. *Arch. Berty.*

« comme j'en prie et fais prier tous les jours la divine bonté... ». Avec une sorte d'amère complaisance, il accumulait, en remontant dans le passé, ses griefs anciens et nouveaux, l'ordre du roi qui, dès 1700, lui signifiait de faire « oster les armes de France de dessus la porte de mon palais à Rome » ; la privation de sa charge de grand aumônier et de sa dignité de prélat commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, ses déboires devant le Parlement et le Grand Conseil ; toutes les « vexations et injustices plus que criantes » dont il n'a pas cessé d'être la victime, le refus d'admettre pour exacte la généalogie de sa maison, alors qu'avec Baluze, « deux savans et vertueux religieux de la congrégation de Saint-Maur, DD. Jean Mabillon et Thierry Ruinart », avaient, prétend-il, « certifié la vérité et ancienneté » des titres sur lesquels elle était établie et qu'ils avaient reconnu « avoir esté écrits il y a six, cinq et, le plus récent de tous, il y a au moins quatre cents ans » ; les persécutions qui ont frappé ses partisans, tel « le savant et illustre vieillard Estienne Baluze, qu'on a exilé à l'âge de quatre-vingts ans, après l'avoir dépouillé de tout ce qu'il possédoit légitimement par son travail et par son mérite[1] » ; enfin, brochant sur le tout, goutte empoisonnée qui fit déborder la coupe, l'arrêt du Parlement ordonnant son arrestation. « Moy, s'écrie-t-il, cardinal, évêque d'Ostie, doyen du Sacré Collège et, en cette qualité, la première personne de l'Église universelle après le vicaire de Jésus-Christ sur la terre, que j'ay droit seul de consacrer, et en présence duquel j'ay seul le droit de porter le *pallium* dans Rome même, suis pourtant décrété de prise de corps et condamné, en vertu de ce bel arrest, à être conduit comme un vil criminel dans les prisons de la conciergerie du palais de Paris, si je puis être appréhendé au corps[2]. »

1. Baluze dut donner sa démission de la direction du Collège royal, appelé plus tard Collège de France, et de sa chaire de droit canon. Il perdit toutes les pensions et tous les traitements que lui avait valus sa science, jusque-là reconnue par tous.

2. Lettre datée de Lille, 13 septembre 1710. *Arch. Berty.*

Cette lettre virulente est la dernière trace qu'on trouve, dans les dossiers de Nigon de Berty, de ses relations avec le cardinal. Qui les rompit? L'avocat estima-t-il son client trop compromettant? Ou le client jugea-t-il le zèle de son défenseur trop tiède? Bouillon se déprenait parfois des gens aussi vite qu'il s'en éprenait. Quoi qu'il en soit, il est concevable que, pour avoir été mêlé aux histoires d'un personnage aussi en vue, dont les polémiques retentissaient aux quatre coins de la Cour et de la ville, Vital Nigon de Berty soit sorti de l'ombre. Après son oncle, le chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois, et plus que lui, avant ses fils, il attirait sur le nom l'attention publique.

Vital Nigon de Berty, qui se consacra dès lors paisiblement à l'éducation de ses deux fils, tout en continuant à plaider au Parlement et devant les Conseils du roi, devait encore faire parler de lui — le lendemain de sa mort. Emporté par une congestion, le 19 septembre 1719, ses funérailles furent l'objet du plus extraordinaire des scandales — scène inouïe, odieuse et folle, qui aurait pu inspirer à l'âpre burin d'un graveur un pendant de la *Danse macabre*, et dont ses fils restaient encore horrifiés, dix ans plus tard[1].

C'était le 20 septembre. Tout était prêt pour l'enterrement. Dès sept heures du matin, raconte Jean Buvat dans son *Journal de la Régence*[2], la bière du défunt était « exposée à la porte de son logis, couverte du drap mortuaire et environnée de cierges avec des chandeliers et un bénitier d'argent ». Les prêtres de Saint-Germain-l'Auxerrois, sa paroisse — les Nigon de Berty habitaient toujours dans le cloître la maison de leur oncle — sortaient déjà de l'église et s'avançaient en procession pour la levée du corps. Tout à coup, comme des rires et

1. « C'est demain l'anniversaire de la mort de notre cher père, écrivait, le 18 septembre 1729, l'abbé Nigon de Berty à son frère. Je n'y puis penser sans frémir d'horreur à la pensée de ce qui s'est passé le lendemain et qui restera toujours présent à ma mémoire sans que je puisse m'en consoler. » *Arch. Berty.*

2. Tome I, p. 445-447.

des cris se faisaient entendre chez un voisin, quelqu'un s'avisa de frapper à la porte et de réclamer le silence. Bonne intention, mais fâcheuse idée ! Le voisin se trouvait être le duc d'Arenberg[1], jeune prince des Pays-Bas, qui avait passé la nuit à boire avec quatre écervelés de son espèce : ils étaient ivres. Lorsqu'ils surent qu'un mort attendait dans la rue qu'on l'enterrât — quelle aubaine et quel passe-temps ! — leur décision fut vite prise. Ils descendirent l'escalier, suivis de leurs laquais, « ayant tous une bouteille de vin et le verre en main » ; et, aussitôt, la farce commence. « L'un s'approche du cercueil, lève le drap mortuaire et, apostrophant le défunt : « Mon pauvre Nigon, que fais-tu là? Viens « boire avec nous. » Un autre saute à cheval sur le cercueil et, s'étant fait donner le bénitier, en renverse l'eau sur la tête du mort : « Tiens, bois, mon « pauvre Nigon, car tu es mort de soif. » Puis, « en faisant d'autres extravagances à l'entour de la bière, ils renversèrent les chandeliers et rompirent les cierges. » Le duc d'Arenberg, le plus ivre de la bande, tombe « comme mort » dans le ruisseau. Ses camarades le ramassent, le montent dans sa chambre, le couchent et, pendant qu'il cuve son vin, descendent de nouveau reprendre leurs plaisanteries. « Mon pauvre Nigon, disent-ils au mort, viens avec nous, tu boiras tant que tu voudras, et puis nous t'enterrerons comme nous venons de faire au duc d'Arenberg, qui a tant bu qu'il dort content. » Le clergé, pour en finir, et ne pouvant « tirer de ces ivrognes que des obscénités », prend le parti de porter le corps à l'église. Mais ils suivent le convoi et, le cercueil étant conduit dans la nef, « ils en font le tour et se mettent à entonner, au lutrin, des

1. C'est Jean Buvat qui donne le nom du duc d'Arenberg. — Léopold, duc d'Arenberg et d'Arschoot, né en 1690, était, en 1719, après avoir brillamment servi dans l'armée impériale, maréchal général-lieutenant, conseiller d'État d'épée aux Pays-Bas. Il ne cessa d'être l'ennemi de la France. Il serait donc assez surprenant que ce fût de lui qu'il s'agît. Jean Buvat a dû faire erreur pour le nom ou pour le titre.

Alleluia et des *Requiem* alternativement ». Des prêtres les morigènent, le curé menace d'envoyer chercher les hoquetons du roi. Peine perdue ! Rien ne calme les ivrognes. Le lendemain matin seulement, apprenant que le curé avait porté plainte devant un commissaire du Châtelet, les coupables prirent peur, vinrent le trouver, lui « firent de grandes soumissions et le prièrent d'excuser le vin qui les avait portés à des choses auxquelles ils n'auraient jamais pensé dans leur bon sens ». Et l'affaire en resta là. Quant au régent, ajoute Jean Buvat, lorsqu'on lui raconta le haut fait, il éclata de rire. Louis XIV, évidemment, aurait réagi d'autre sorte...

Bernard DE LACOMBE.

Séance du 18 juin

Président : M. Jean de Boislisle

Présents : MM. de Boislisle, Bourgin, Brunel, Celier, Dard, de Lacombe, Levillain, de Manneville, Marichal, Michel de Pierredon, Mirot, de Montesquiou, Petit-Dutaillis, Ritter, Samaran, Tessier.

Excusés : MM. Champion, Grand, Pouthas.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 18 mai est lu et approuvé.

M. le Président rappelle le décès, survenu au moment de l'Assemblée générale, de Mgr Baudrillart, archevêque de Mélitène, recteur de l'Institut catholique de Paris et membre de l'Académie française. Il fait l'éloge de l'illustre disparu, qui était membre de la Société depuis 1911.

M. le Président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur admission à l'approbation du Conseil :

3079. Mlle Droz, libraire-éditeur, rue de Tournon, no 24 (ve) ; présentée par MM. Dard et Samaran.

3080. M. Victor Michel, éditeur, rue Duguay-Trouin, no 3 (ve) ; présenté par Mlle Coquibus et M. Pognon.

3081. M. le Dr Jean Anthony, assistant au Muséum d'histoire naturelle, rue Saint-Jacques, no 326 (ve) ; présenté par MM. Levillain et Samaran.

Publications adressées à la Société.

Sociétés savantes. — *Société d'émulation d'Abbeville*, 1939-1941 (1 vol., p. 239-429), 1942, 1er trimestre (1 brochure, p. 431-464).

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

Pasteur Pannier, *L'Église réformée de Bois-le-Roi et le protestantisme en Seine-et-Marne au XVIIe siècle.*

L'ordre du jour appelle le vote pour l'élection des membres du Bureau et des Comités.

Sont élus :

Président : M. Jean de Boislisle.
1er vice-président : M. Émile Dard.
2e vice-président : M. de Lacombe.
Secrétaire adjoint : M. Jean de Boislisle, qui remplacera le secrétaire absent ou empêché, en se faisant suppléer momentanément pour la présidence.
Trésorier-archiviste-bibliothécaire : M. Tessier, que voudra bien seconder comme précédemment M. Michel-Dansac.

Sont réélus membres du Comité de publication :

MM. Caron.
Dupont-Ferrier.
de Lacombe.
Levillain.
Petit-Dutaillis.

Est élu membre du même Comité, en remplacement de M. Coville, décédé :

M. Brunel.

Sont réélus membres du Comité des fonds :

MM. Celier.
Lavollée.
Martin-Chabot.
Moranvillé.

M. Jean de Boislisle monte alors au fauteuil de la présidence. Il présente au Conseil les excuses et les regrets de M. R. Grand, retenu impérativement en Bretagne ; il remercie le Conseil de l'honneur qui lui est fait et y associe la mémoire de son père qui fut longtemps, en qualité de secrétaire, la cheville ouvrière de la Société.

Publications de la Société.

État des impressions :

A l'imprimerie Daupeley :

Annuaire-Bulletin. 1941, 5 feuilles en placards.

Commentaires de Rabutin. T. II. 15 feuilles reçues en bons à tirer. 1 feuille 1/2 (Préface) en placards.

Grandes Chroniques. T. X. Appendices : 12 feuilles tirées. Table alphabétique : 4 feuilles en pages.

A l'imprimerie Jacques et Demontrond :

Le tome III de *Paris pendant la Terreur* est moitié en bons à tirer, moitié en bons pour deuxième épreuve.

A l'imprimerie P. André :

Le tome I des *Papiers du comte de Modène* est en bons à tirer.

Après avoir entendu le rapport du secrétaire et les explications du trésorier sur la situation financière, le Conseil autorise l'impression du volume de M. Jean Marchand : *Journal inédit de Creuzé-Latouche.*

Questions diverses.

Le Conseil renouvelle à M. Tessier, réélu trésorier, les pouvoirs qui lui ont été donnés il y a un an pour procéder à toutes les opérations financières de la Société.

La séance est levée à dix-sept heures trente.

Séance du 10 juillet

Réunion extraordinaire du Conseil.
(Succession Pierre Champion.)

Président : M. Jean de Boislisle

Présents : MM. de Boislisle, Bourgin, Brunel, Carrière, Celier, Dard, Dupont-Ferrier, Girod de l'Ain, de Lacombe, Marichal, Michel de Pierredon, Mirot, de Montesquiou, Petit-Dutaillis, Ritter, Samaran, Tessier.

M. le Président donne lecture du testament, en date

du 26 décembre 1941, déposé chez Me Robert Morel d'Arleux, notaire à Paris, 15, rue des Saints-Pères, par lequel M. Pierre Champion, membre de l'Institut et de l'Académie Goncourt, ancien président de la Société, a institué ladite Société pour sa légataire universelle, à charge de divers legs et obligations.

Après divers échanges de vues entre les membres présents, le président met aux voix la proposition suivante :

« Le Conseil d'administration de l'Association dite Société de l'Histoire de France, convoqué en séance extraordinaire, selon les formes habituelles, à l'effet d'ouïr lecture du testament de feu M. Pierre Champion, en son vivant membre de l'Institut et membre dudit Conseil, demeurant à Nogent-sur-Marne, rue Charles-VII, nº 16, décédé à Paris, rue Michelet, nº 4, le 29 juin 1942, après avoir pris connaissance par l'office de son président des termes et clauses dudit testament, instituant la Société de l'Histoire de France pour légataire universelle, décide, conformément à l'article 11 de ses statuts, de nommer une commission spéciale, composée de MM. Léonce Celier, Émile Dard, Michel François, Charles Samaran et Georges Tessier, et chargée de le représenter auprès des pouvoirs publics, judiciaires et officiers ministériels, à l'effet de suivre et d'entamer toutes démarches permettant de faire procéder à l'inventaire des forces et charges de la succession de feu Pierre Champion et de poursuivre les formalités en vue des autorisations administratives nécessaires à l'effet d'accepter sous bénéfice d'inventaire ou de renoncer à ladite succession.

« Le Conseil délègue spécialement :

« M. Michel François, demeurant à Paris, 270, boulevard Raspail, et, à son défaut, M. Émile Dard, demeurant à Paris, 42, avenue Charles-Floquet, avec pouvoirs d'agir ensemble ou séparément à l'effet de signer tous actes et pièces et généralement faire tout le nécessaire. »

Cette proposition est votée à l'unanimité.

La séance est levée à dix-huit heures.

Séance du 19 novembre

Président : M. Jean de Boislisle

Présents : MM. de Boislisle, Bourgin, Brunel, Carrière, Marichal, Mirot, Ritter, Samaran, Tessier.

Excusés : MM. Dard, de Lacombe, Michel de Pierredon, Pannier.

Le procès-verbal de la séance du 18 juin et celui de la réunion extraordinaire du 10 juillet sont lus et approuvés.

M. le Président adresse les félicitations du Conseil à M. Paul Deschamps, membre de la Société, élu récemment membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres au fauteuil laissé vacant par la mort de notre très regretté président M. Coville.

Il signale la disparition de trois de nos confrères : M. Édouard Meynial, professeur honoraire à la Faculté de droit de Paris, M. le comte Théodule de Grammont, M. le comte Xavier de La Rochefoucauld.

Il proclame, enfin, membres de la Société, après avoir soumis leur admission à l'approbation du Conseil :

3082. M. Marcel Dunan, professeur à la Faculté des lettres de Nancy, rue Rosa-Bonheur, n° 7 ; présenté par MM. Dard et Samaran.

3083. M. le duc Élie Decazes, château de La Grave, par Saint-Denis-de-Piles (Gironde) ; présenté par MM. de Boislisle et de Manneville.

Publications adressées à la Société.

Sociétés savantes. — *Bulletin de la Société des Antiquaires*

de l'Ouest, 1er trimestre 1942. — *Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, nouv. sér., t. X (1942). — *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, fasc. 306, t. XVI, 1942.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

P. Marichal, *Dictionnaire topographique des Vosges*. — Barère de Vieuzac, *La liberté des mers*, éd. Jean Marchand. — R. Thouvenot, *Essai sur la province romaine de Bétique* (*Bibl. des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, fasc. 149). — Jean Bérard, *La colonisation grecque de l'Italie méridionale et de la Sicile dans l'Antiquité* (*Ibid.*, fasc. 150). — Yves Renouard, *Les relations des papes d'Avignon et des compagnies commerciales et bancaires* (*Ibid.*, fasc. 151). — Michel Feyel, *Polybe et l'histoire de la Béotie* (*Ibid.*, fasc. 152).

Publications de la Société.

Le secrétaire annonce qu'il a envoyé à M. Daupeley le manuscrit du *Journal de Creuzé-Latouche*, ainsi que la table des deux volumes des *Commentaires de Rabutin*, et qu'il prend ses dispositions pour procéder à la distribution de l'*Annuaire-Bulletin* de 1940, sans attendre la parution, retardée par les circonstances, des volumes de M. Caron et de Mlle Droz.

Questions diverses.

Le contrat qui lie la Société à la maison Champion en qualité de dépositaire venant à expiration en 1943, le Conseil décide de le dénoncer par lettre recommandée et de faire des démarches auprès de la maison Didier.

M. Michel François, membre de la Société, donne des renseignements sur l'inventaire et la prisée, actuellement en cours, des meubles et livres légués à la Société par M. Pierre Champion.

La séance est levée à dix-sept heures quinze.

Séance du 11 décembre

Président : M. Jean de Boislisle

Présents : MM. de Boislisle, Bourgin, Celier, Grand, de Lacombe, de Manneville, Marichal, Michel de Pierredon, Mirot, de Montesquiou, Ritter, Tessier.

Excusés : MM. Martin-Chabot, Pouthas, Samaran.

Le procès-verbal de la séance du 19 novembre est lu et approuvé.

M. le Président fait part du décès de M. Henry Boucher, survenu le 10 décembre dans une clinique de Neuilly. M. Boucher était dans sa quatre-vingt-quatrième année. Il était membre de la Société depuis 1919 et membre du Conseil depuis 1936. Ami généreux de la Société, il nous avait fait maintes fois des dons en argent, pour nous aider à publier tel ou tel ouvrage.

M. le Président donne aussi à la Société des nouvelles de M. Pascal Guébin, également membre du Comité, en traitement à l'hôpital de Houdan (Seine-et-Oise), 42, rue de Paris.

Il propose au Conseil l'admission d'un membre nouveau :

3084. M^me^ Alfred Coville, avenue Rapp, n° 25 ; présentée par MM. Brunel et Samaran.

M^me^ Coville se déclare heureuse et fière de contribuer à maintenir vivant parmi nous le nom de son mari.

Publications adressées à la Société.

Sociétés savantes. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 4^e^ trimestre 1942. — *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 1941. — *Les annalistes genevois du début du XVII^e^ siècle*, par Paul Geisendorf, 1942. Gros volume de 720 p. in-8, qui constitue le t. XXXVII des *Mémoires et documents* publiés par la Société de Genève.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

Une grande dame d'autrefois, la comtesse d'Hervilly (1758-1830), par le comte Bégouen. In-8. Toulouse, 64 p.

Publications de la Société.

Toutes dispositions sont prises pour la distribution de l'*Annuaire-Bulletin* de 1940. On étudie en ce moment la possibilité de joindre à cet *Annuaire-Bulletin* celui de 1941 (que M. Daupeley met actuellement en pages, et pour lequel nous avons l'autorisation de paraître) et le tome I de la *Correspondance du comte de Modène*, dont le bon à tirer est antérieur aux ordonnances de mai.

Les *Commentaires de Rabutin* s'achèvent.

Le tome II de *Modène* est imprimé.

Le tome III de *Paris pendant la Terreur*, également.

Le *Journal de Creuzé-Latouche* est à la composition ; les premiers placards sont attendus prochainement.

Questions diverses.

Le contrat qui nous liait avec la maison Champion jusqu'à 1943 a été dénoncé par lettre recommandée.

Des démarches ont été faites auprès de la maison Didier, ainsi que le Conseil en avait donné mandat au secrétaire et au trésorier dans sa dernière séance.

M. Tessier donne lecture du projet de traité qu'il a soumis à la maison Didier et qui a reçu l'approbation de celle-ci. Après un échange de vues, le Conseil autorise M. Tessier à obliger la Société dans les limites du projet qu'il vient de lui communiquer.

La séance est levée à seize heures cinquante.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

SECONDE PARTIE

DOCUMENTS ET NOTICES HISTORIQUES

FRANÇAIS ET RUSSES
DANS L'ADRIATIQUE ET EN MÉDITERRANÉE
APRÈS TILSIT

(AVEC DES LETTRES INÉDITES DU PRINCE EUGÈNE
A NAPOLÉON)

Une des clauses du traité de Tilsit qui fut le plus rapidement exécutée, parce qu'elle était d'une application immédiate et ne souffrait aucune difficulté d'interprétation, fut l'évacuation par les Russes des Bouches de Cattaro et de Corfou. Napoléon fut personnellement attentif à suivre la marche de cette opération et à la presser autant qu'il put, afin que ne se renouvelât pas, du fait des Anglais cette fois, la mésaventure qui lui avait enlevé en 1806 le bénéfice d'une clause jugée par lui importante du traité de Presbourg. Lorsque les garnisons françaises eurent remplacé les garnisons russes, son attention se porta sur les travaux de fortification à exécuter, sur les approvisionnements à constituer pour rendre inexpugnables ces positions stratégiques, pièces essentielles dans son système pour assurer la position de la

France en Méditerranée, balancer en quelque mesure la possession de Malte, et destinées dans sa pensée à jouer un rôle important dans l'exécution des projets orientaux qui avaient été agités à Tilsit touchant l'Empire ottoman, ou même les projets plus vastes encore visant à inquiéter l'Angleterre jusqu'aux extrémités de son empire.

La relève des Russes par les Français s'étant accomplie d'une manière satisfaisante, deux questions subsidiaires se posaient encore : celle du rapatriement des troupes qui avaient formé les garnisons de Cattaro et de Corfou, qui devaient regagner la Russie par la voie de terre et dont le retour devait être préparé avec le concours du gouvernement français ; celle du sort des escadres russes stationnées dans la Méditerranée et dans l'Adriatique.

Ces escadres ne pouvaient regagner la Russie par les mers du Nord ou par les Dardanelles[1] qu'avec de grandes difficultés et même en courant de réels dangers depuis que la position de la Russie vis-à-vis de l'Angleterre s'était entièrement modifiée. Elles étaient donc comme prisonnières en Méditerranée, prisonnières des Anglais, un peu prisonnières aussi de Napoléon, qui les tenait par le fait sous sa main. L'envie ni la volonté ne lui manqua de tirer parti de cette situation. Il s'était tout de suite intéressé à la force et à la valeur combative des escadres russes. L'amiral Siniavin ayant exécuté en juin 1807, dans les parages de Ténédos, une série de manœuvres contre l'escadre turque, à laquelle il infligea de graves dommages, mais sans savoir tirer parti de son propre avantage, Napoléon avait demandé au ministre de la Marine un rapport sur ces faits, et Decrès avait conclu qu'il s'agissait « de deux marines dans l'enfance des opérations navales[2] ». Napoléon n'en voyait pas moins l'intérêt évident qu'il pouvait avoir à utiliser les forces navales

1. Napoléon semble avoir demandé à la Porte la permission pour les Russes de passer les détroits, mais, visiblement, sans trop désirer qu'ils retournassent chez eux. Napoléon au Prince Eugène, 7 octobre 1807. Du Casse, *Mémoires et correspondance politique et militaire du Prince Eugène*, t. III (Paris, 1858, in-8°, pp. 424, 425 ; cette lettre ne se trouve pas dans la *Correspondance de Napoléon Ier*.

2. Archives nationales, AFiv 1696, 4e dossier, n° 21.

russes, à les joindre à ses propres escadres et à les faire participer, autant que possible, à des opérations actives. Mais il devait se heurter à la résistance de leurs commandants, qui, à peu près privés de communications directes avec leur gouvernement, mal informés des récents événements et ne sachant que penser d'un changement si radical dans les relations de la Russie avec la France, restaient pleins de défiance, n'osaient prendre un parti, écoutaient avant tout leur sentiment intime, qui répugnait à l'alliance nouvelle.

Le contact avec les officiers et les troupes des anciennes garnisons de Cattaro et de Corfou fut aussi l'occasion d'expériences qui ne furent pas toutes heureuses et qui ne laissèrent pas dans l'esprit des Français, comme dans celui des Russes, que des impressions favorables.

Il y eut donc des incidents, que le Prince Eugène, vice-roi d'Italie, eut la tâche ingrate de régler et dont il rendit à Napoléon le compte le plus minutieux. Ces incidents n'ont pas, certes, une importance considérable ; cependant, Napoléon les a suivis de près et ils méritent encore de retenir l'attention, parce qu'ils permettent de saisir sur le vif les difficultés qui s'opposaient à la mise en pratique d'accords qui tendaient à un changement radical de l'attitude des deux puissances l'une vis-à-vis de l'autre. Ils peuvent aider à comprendre quels furent les obstacles, de même nature, d'ordre psychologique pour une grande part, qui allaient surgir dans tous les domaines dès qu'on voulut faire une réalité de la politique dont on n'avait guère posé que le principe à Tilsit et qu'on tenterait de faire porter à l'alliance tous les fruits qu'en attendait chacun des deux partenaires, tâche infiniment complexe et délicate, toujours compromise et toujours recommencée, sorte de travail de Pénélope qui n'aboutirait jamais.

Une escadre russe devait escorter jusqu'à Venise les transports à bord desquels s'était embarquée la garnison de Cattaro, relevée par les Français. Entre l'Istrie et Venise, cette escadre rencontra la croisière anglaise, qui lui interdit l'accès de ce port, mis en état de blocus ; obéissant à l'injonction

des Anglais, le commodore Baratinsky alla mouiller à Trieste. Aussitôt le Prince Eugène lui dépêcha un officier pour le presser de mépriser la menace anglaise et d'y répondre au besoin par la force. L'envoyé du vice-roi devait faire sentir au Russe combien il se rendrait coupable aux yeux de son propre souverain, si ses deux vaisseaux de ligne, ses deux frégates et les autres bâtiments de son escadre se laissaient donner la loi par une ou deux frégates anglaises. Il devait, si Baratinsky se refusait absolument à forcer le blocus anglais, lui suggérer de débarquer les troupes à Monfalcone, d'où elles iraient par terre à Padoue ; mais, sur toutes choses, il fallait insister pour que les vaisseaux entrassent dans un port italien : « j'ai pensé, dit Eugène à Napoléon, qu'il valloit mieux les avoir sous nos yeux que de les laisser aller chez les autres[1] ». Séguier, consul de France à Trieste, joignit ses instances à celles de l'envoyé du Prince Eugène. Mais Baratinsky ne céda pas aux sollicitations des Français ; ce ne fut que sur un ordre reçu apparemment de Kourakin, ambassadeur russe à Vienne, à qui il avait dépêché un courrier, qu'il remit brusquement à la voile et débarqua les troupes à Venise[2].

Mais il manifesta en même temps la plus grande hâte à retourner à Trieste et à s'y remettre en communication avec Kourakin. Avec la plus grande célérité, le Prince Eugène intervint de nouveau par l'envoi de son aide de camp Bataille. Ce jeune officier, que Napoléon traitait de freluquet et qu'il venait de faire mettre aux arrêts parce qu'il lui avait perdu ses dépêches[3], paraît s'être fort convenablement

1. Eugène à Napoléon, 12 septembre 1807. AFIV 1696, 4e dossier, n° 25 ; Du Casse, *op. cit.*, t. III, p. 405.

2. Eugène à Napoléon, 19 septembre 1807. *Ibid.*, n° 26 ; Du Casse, *op. cit.*, t. III, p. 410. Napoléon annonça à Alexandre l'arrivée de cette escadre à Venise, sans rien laisser paraître, bien entendu, du dépit qui avait été ressenti du côté français à la suite de la manœuvre de Baratinsky ; il souligna, d'autre part, discrètement que le commodore, après avoir reçu le courrier de Kourakin, entra dans le port de Venise *malgré* les frégates anglaises. *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XVI, n° 13191, 28 septembre 1807.

3. Bataille, envoyé en courrier à Paris, s'était endormi dans sa voiture et on lui avait volé ses bagages. Eugène à Napoléon, 3 septembre 1807

acquitté de sa mission et avoir parfaitement rempli les intentions de Napoléon. Il avait été sans doute soigneusement chapitré par Eugène ; car, si l'on compare le rapport qu'il fit de sa mission à Venise[1] avec la lettre de Napoléon du 14 septembre[2], on croirait l'entendre réciter une leçon. Il annonça à Baratinsky que le comte Tolstoï, nouvel ambassadeur russe, était sur le point d'arriver à Paris, qu'il pourrait donc, dans un port français ou italien, correspondre avec son gouvernement aussi facilement qu'à Trieste ; il le persuada de l'excellent accueil qu'il recevrait dans tous les ports italiens, du refuge assuré qu'il y trouverait, s'il était menacé, comme il était à craindre, par les Anglais : Pola, dont la garnison et les défenses venaient d'être renforcées à cet effet, avait été désigné pour recevoir son escadre. Il lui parla de la conduite odieuse de l'Angleterre envers le Danemark, du bombardement de Copenhague et de l'indignation qu'il avait soulevée à Saint-Pétersbourg. Il lui donna des détails sur l'entrevue de Tilsit, dont il avait été témoin, et ce qu'il dit à ce sujet parut être nouveau pour Baratinsky. A ses arguments, Bataille joignit de persuasives assurances sur les intentions toutes favorables de Napoléon et du vice-roi envers les Russes et une courtoise invitation à venir à Milan[3]. Ces efforts ne furent pas déployés en vain. « M. le commodore, écrit Bataille, me parut, lorsque je le quittai, très rassuré sur les craintes qu'il avait de choquer les Anglais, plus confiant dans les relations d'amitié de sa cour avec la nôtre, décidé, si une flotte anglaise venait l'attaquer, à se

(Du Casse, *op. cit.*, t. III, p. 395). Napoléon à Eugène, 7 septembre (*Ibid.*, p. 401 ; *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XVI, n° 13125).

1. AFiv 1696, 4e dossier, n° 29.

2. *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XVI, n° 13148. Napoléon écrivit le même jour, en termes presque semblables, à Joseph, roi de Naples. Il recommandait aussi de mettre les amiraux russes en défiance contre les Anglais, mais, cette fois, avec une curieuse nuance : « Qu'on mette à toutes ces communications de la prudence, disait-il ; car il m'est avantageux que les Anglais laissent encore naviguer librement les Russes. » *Ibid.*, n° 13149.

3. Sur ce point, Napoléon estima qu'on était allé au delà de ce qu'il jugeait nécessaire ; il rappela au Prince Eugène qu'il ne fallait pas exagérer les prévenances (*Correspondance de Napoléon Ier*, t. XVI, n° 13208, 2 octobre 1807).

servir de tous ses moyens et de tous ceux que nous lui fournirions pour se défendre. » Le commodore, effectivement, modifia ses intentions et promit d'appareiller au premier vent pour Pola.

Cependant cette promesse ne fut pas tenue. Sur le point d'arriver à Pola, Baratinsky reçut de l'amiral Siniavin l'ordre de se rendre à Corfou. Le Prince Eugène, présumant que c'était pour évacuer la garnison russe de l'île, n'essaya pas, cette fois, de retenir le commodore ; mais, songeant aussitôt à profiter du mouvement de l'escadre russe, il le pria d'escorter les renforts français qui étaient tenus prêts à Ancône, ainsi que des bâtiments légers qui, de Venise, devaient gagner Corfou, et il donna l'ordre de charger, si possible, à bord de quelques bâtiments russes demeurés à Venise des biscuits, de la poudre et des boulets pour la même destination [1].

Baratinsky fut en effet, semble-t-il, chargé de conduire à Venise les troupes de la garnison russe de Corfou ; mais, cette fois encore, il n'accomplit sa mission qu'avec hésitation et après une nouvelle escale à Trieste [2]. Au mois de décembre 1807, il se trouvait à l'île d'Elbe, avec deux vaisseaux ancrés devant Porto Ferrajo, lorsqu'il reçut l'ordre de céder son commandement à l'un de ses subordonnés, le capitaine de vaisseau Gœtsen, commandant du *Moscou;* on dit alors qu'il avait été disgracié pour s'être laissé intimider par une frégate anglaise et n'avoir pas conduit directement à Venise les troupes ramenées de Corfou.

La leçon ainsi donnée par Alexandre à sa marine ne semble pas avoir porté fruit. Gœtsen, que le Prince Eugène, suivant le désir de Napoléon, avait invité à se rendre à Toulon avec les deux vaisseaux stationnés à Porto Ferrajo, ne bougea pas et, évasivement, répondit qu'il attendait de son gouvernement les ordres nécessaires pour ce mouvement [3].

Dans le courant de janvier 1808, une autre escadre russe

1. Eugène à Napoléon, lettre du 2 octobre 1807, publiée ci-dessous.
2. AFiv 1696, 4e dossier, n° 39.
3. Eugène à Napoléon, 4 janvier 1808 (*Ibid.*, 5e dossier, n° 26, et Du Casse, *op. cit.*, t. IV, p. 26) ; Gœtsen à Eugène (n° 27).

se réfugia également à Trieste. Le général Zach, commandant de la place, invoquant la neutralité de l'Autriche, ne l'admit d'abord que sur l'assurance donnée par le commodore qu'il ne se considérait pas comme étant en état de guerre avec les Anglais. Puis, les Autrichiens s'étant ravisés et ayant admis huit bâtiments dans le port, mais pas davantage, le commodore envoya à regret deux bricks et trois transports à Venise. Le Prince Eugène, qui eût souhaité faire escorter par cette escadre des convois de ravitaillement destinés à Corfou, communiquait ces détails à Napoléon « pour lui confirmer la mauvaise volonté ou l'indifférence de la marine russe[1] » ; il était persuadé que les Russes étaient en mesure de battre les Anglais ; « mais, ajoutait-il, je crains qu'ils ne le veuillent pas[2] ».

Napoléon eut l'œil sur cette escadre ; il s'inquiéta de savoir dans quelles conditions elle était mouillée à Trieste et si elle était à l'abri d'une force supérieure anglaise[3]. Il avait eu, en effet, dès les premiers mouvements des escadres russes, la préoccupation qu'aucune atteinte ne pût être portée à leur pavillon par les Anglais, comme s'il eût dû ressentir de tels accidents comme un affront personnel et comme s'il considérait la perte de navires russes comme une diminution de ses propres moyens d'action en Méditerranée[4]. La présence des escadres d'une puissance alliée dans cette mer, particulièrement dans les eaux italiennes, et la possibilité qui en résultait pour lui de les utiliser s'associaient en effet naturellement dans son esprit à la préoccupation de maintenir la liberté de la navigation, spécialement dans l'Adriatique, en vue de dégager Corfou, très étroitement bloquée[5], Corfou, dont il eût considéré la perte comme un désastre et dont il

1. Eugène à Napoléon, 22 janvier 1808 (AFiv 1696, 5e dossier, n° 29 ; Du Casse, *op. cit.*, t. IV, p. 48).

2. Eugène à Napoléon, 16 janvier 1808 (AFiv 1696, 5e dossier, n° 28 ; Du Casse, t. IV, p. 38).

3. Napoléon à Eugène, 15 février 1808 (Du Casse, *op. cit.*, t. IV, p. 68 ; ne se trouve pas dans la *Correspondance de Napoléon Ier*).

4. Napoléon à Eugène, 14 septembre 1807 (*Correspondance de Napoléon Ier*, t. XVI, n° 13148).

5. Napoléon à Eugène, 27 décembre 1807 (*Correspondance de Napoléon Ier*, t. XVI, n° 13418).

estimait la conservation plus importante que la conquête de la Sicile elle-même [1]. Dans ce dessein, général ou particulier, il avait, dès le début, donné des ordres pour que les navires russes fussent bien accueillis et protégés dans tous les ports français, espagnols et italiens : visiblement, il désirait les y attirer [2]. Aussi, ayant entendu dire que l'amiral Siniavin se dirigeait sur Messine, un port aux mains des Bourbons des Deux-Siciles, il en éprouva une sorte d'indignation [3]. Un peu plus tard, il apprit que cette même escadre, cinglant vers l'Atlantique, avait passé devant Cadix sans y entrer, et il en conçut un vrai dépit, alors surtout que les Anglais n'étaient pas en mesure d'empêcher les Russes d'entrer dans ce port, l'escadre française s'étant tenue prête à appareiller pour porter au besoin secours à la marine alliée [4].

Les dispositions réticentes de la marine russe répondaient bien mal aux vues de Napoléon. Ayant compris que l'on n'obtiendrait rien des Russes sans ordres positifs de leur gouvernement, il pensa, comme le conseillait aussi le Prince Eugène, leur en faire donner par l'ambassadeur Tolstoï. Annonçant à Alexandre l'arrivée à Lisbonne de l'escadre de l'amiral Siniavin [5], il demanda à son allié de donner autorité à l'ambassadeur russe à Paris « sur cette escadre et sur les troupes [6], afin que, expliquait-il, l'occasion de les employer arrivant, nous puissions le faire sans attendre de nouvelles directions de Saint-Pétersbourg [7] ». Et il ajoutait, dénonçant

1. Napoléon à Joseph, 7 et 8 février 1808 (*Ibid.*, nos 13537 et 13540).

2. Napoléon à Eugène et à Joseph, 14 septembre 1807 (*Ibid.*, nos 13148 et 13149).

3. Napoléon à Joseph, 27 octobre 1807 (*Ibid.*, no 13305).

4. Napoléon à Alexandre et au général Savary, 7 novembre 1807 (*Ibid.*, nos 13338 et 13339).

5. Siniavin s'était fait fort de regagner la Russie par les mers du Nord ; en réalité, il ne dépassa pas Lisbonne, où il arriva à peu près en même temps que les troupes françaises.

6. Les anciennes garnisons de Cattaro et de Corfou réunies à Padoue et à Trévise, dont nous parlons plus loin. A la vérité, Napoléon ne songeait à employer que les forces navales de son allié, et non les troupes de l'armée de terre ; l'intervention de Tolstoï en ce qui concernait ces dernières ne devait avoir d'autre but que d'aplanir certaines difficultés qui s'élevaient entre les autorités françaises et italiennes et les commandants russes.

7. Napoléon à Alexandre, 7 décembre 1807 (*Correspondance de Napoléon Ier*, t. XVI, no 13383).

franchement la cause véritable des difficultés qu'il s'agissait d'écarter : « Je pense aussi que cette autorité immédiate de l'ambassadeur de Votre Majesté aurait le bon effet de faire cesser la méfiance dont parfois les commandants sont agités sur les sentiments de la France. » Il fut particulièrement irrité de voir les deux vaisseaux russes mouillés à l'île d'Elbe s'entêter à y rester, au lieu de se rendre à Toulon, qui n'était qu'à un pas. Ne recevant pas de réponse d'Alexandre, et une correspondance de l'île d'Elbe ayant à nouveau attiré son attention sur les deux vaisseaux russes, il eut l'idée d'envoyer Duroc à Tolstoï, afin de le mettre au courant de la demande qui avait été adressée à l'empereur de Russie et d'obtenir de lui qu'il donnât sans retard des ordres à l'amiral Siniavin et au commandant des vaisseaux de l'île d'Elbe, afin que le premier se concertât avec les troupes françaises à Lisbonne et que le second réunît ses vaisseaux à l'armée navale française pour marcher de concert avec elle dans toutes les opérations qui pourraient s'engager [1].

1. AFiv 1696, 4e dossier, n° 39. Il s'agit de l'extrait d'une lettre (du 15 décembre 1807) du général Durutte, commandant de l'île d'Elbe, communiqué à Napoléon (le 31 décembre) par le ministre de la Guerre : Durutte faisait connaître que le commodore Baratinsky avait été remplacé dans son commandement par le capitaine de vaisseau Gœtsen et que les deux vaisseaux russes n'avaient pas encore reçu l'ordre de quitter Porto Ferrajo. En marge de cet extrait se lit l'apostille suivante (ni signée, ni paraphée ; de la main de Méneval) : « Duroc verra M. le comte de Tolstoï, lui communiquera la note suivante (*l'extrait de la lettre de Durutte*), lui fera connaître le regret que j'ai de voir les vaisseaux russes s'entêter à rester à l'île d'Elbe, au lieu de se rendre à Toulon, qui n'est qu'à un pas ; que les officiers de marine russes, ne recevant pas de nouvelles, sont continuellement dans des sentimens de méfiance ; que j'ai déjà demandé à l'empereur de Russie de mettre les forces de terre et de mer en Italie et de l'Adriatique sous la direction du comte de Tolstoï ; mais que je pense qu'il est nécessaire qu'il fasse deux dépêches : l'une pour l'amiral Siniavin, pour lui faire connaître la nouvelle situation des affaires entre l'Angleterre et la Russie et pour lui donner des ordres de se concerter avec les troupes françaises, sans quoi il arrivera des malheurs ; l'autre, au commandant des vaisseaux de l'île d'Elbe, pour qu'ils se réunissent à l'armée navale française et marchent de concert pour toutes les opérations qui pourront survenir. Paris, le 3 janvier 1808. » Cette apostille a été biffée d'un trait de plume du haut en bas de la marge : Napoléon a-t-il changé d'idée, ou Méneval a-t-il voulu simplement se rappeler ainsi à lui-même que l'ordre de l'Empereur avait été transmis à Duroc? Il n'est pas certain que la démarche auprès de Tolstoï ait eu lieu. Tolstoï, d'ailleurs, n'était

Alexandre, personnellement, était disposé à donner satisfaction à Napoléon : il manifesta son mécontentement à Baratinsky en lui retirant son commandement ; un peu plus tard (1er/13 mars 1808), il prescrivit en termes exprès aux commandants de ses escadres d'obéir aux ordres de l'empereur des Français [1]. Napoléon pensa alors être parvenu à ses fins ; car il écrivait au Prince Eugène (le 11 mai) : « Toute l'escadre russe est sous mes ordres... » Il avait reçu l'état de situation des bâtiments russes mouillés à Lisbonne ; il demandait celui des bâtiments restés à Trieste, à Venise, à Livourne, et il pensait qu'il ne lui serait pas difficile de s'en faire céder quelques-uns pour augmenter ses forces navales stationnées à Venise. Alexandre, en effet, offrit une partie de ces bâtiments à la France [2]. Il n'en reste pas moins vrai que ni Napoléon ni Alexandre n'eurent jamais complètement raison de la sourde obstination de la marine russe : quelques mois plus tard, à Lisbonne, l'amiral Siniavin, dans des circonstances aussi critiques pour lui-même que pour les Français, refusait à Junot toute espèce de concours.

Les questions qui se posaient au sujet des troupes de l'armée de terre, anciennes garnisons de Cattaro et de Corfou, étaient différentes, mais causaient aussi de l'embarras. Le Prince Eugène avait éprouvé de la surprise en apprenant que l'effectif de chacune de ces garnisons montait à 5,000 hommes, et il pensait que Napoléon en serait, lui aussi, surpris : « Ces dix mille hommes-là, lui écrivait-il, vont bien nous gêner [3]. » Il ne pouvait être question de les faire participer à des opérations de guerre ; il s'agissait seulement de les héberger, en attendant qu'un arrangement

pas l'instrument le plus propre à exécuter les volontés de Napoléon ; on sait assez que ses sentiments à l'égard des Français et de leur empereur n'étaient rien moins qu'amicaux (Vandal, *Napoléon et Alexandre Ier*, t. I, chap. v).

1. AFIV 1696, 5e dossier, no 32.

2. Napoléon à Eugène, 11, 29 mai, 2 juin, 15 septembre 1808 (Du Casse, *op. cit.*, t. IV, pp. 124, 148, 177, 220 ; ces lettres ne se trouvent pas dans la *Correspondance de Napoléon Ier*).

3. Lettre du 8 septembre 1807, publiée ci-dessous.

conclu avec l'Autriche leur permît, par la traversée des États de la double monarchie, de regagner leur pays. Mais il fallait se montrer hospitalier envers cette petite armée de nouveaux alliés ; il fallait éviter les heurts, les froissements ; Napoléon avait recommandé qu'il n'y eût aucune espèce de rixes entre Français et Russes ; il avait ordonné que ceux-ci fussent partout bien accueillis et bien traités, que les généraux et les officiers supérieurs qui viendraient à Milan fussent reçus avec une particulière distinction[1]. Tout cela n'allait pas sans difficultés avec des troupes « qui, écrivait Eugène, ne peuvent comprendre notre manière de servir[2] ». Il subsistait en outre une certaine défiance à leur égard, leur seule présence pouvant, dans certaines éventualités, constituer un danger : le général Jasinski, « le plus rond et le plus franc » des généraux russes, n'avait-il pas dit qu'il avait refusé de débarquer à Manfredonia à cause de la proposition qu'il avait reçue de nombreux habitants des Abruzzes de se joindre à eux pour attaquer les Français[3].

Cependant, en compensation de ces embarras, on pensait aussi tirer quelque avantage du séjour des troupes russes en Italie : il ne devait pas être sans intérêt de les avoir durant quelques semaines sous les yeux, de les tenir pour ainsi dire en observation. Napoléon se montrait curieux de connaître leur effectif exact, de vérifier les états de situation fournis par eux : renseignement d'une valeur militaire surtout rétrospective sans doute, mais qui permettait en outre de contrôler la dépense, la France devant se charger de l'entretien des Russes pendant leur séjour sur le sol italien ; et Napoléon, alors même qu'il se livrait aux plus vastes spéculations de la politique, demeurait comptable exact des de-

1. Napoléon à Eugène, 14 septembre 1807 (*Correspondance de Napoléon Ier*, t. XVI, n° 13148). La lettre à Joseph du même jour est conçue presque dans les mêmes termes (*Ibid.*, n° 13149).

Napoléon semble avoir fait un pas en arrière dans ses lettres à Eugène du 30 septembre et du 2 octobre 1807, et il recommanda de garder la juste mesure (*Ibid.*, nos 13200 et 13208 ; lettre d'Eugène à Napoléon du 6 octobre : Du Casse, *op. cit.*, t. III, p. 424).

2. Eugène à Napoléon, lettre du 8 novembre 1807, publiée ci-dessous.

3. *Ibid.*

niers de son Trésor [1] : lorsque les troupes, rentrant dans leur pays, se dirigèrent vers les États autrichiens, des observateurs furent appostés aux ponts de la Piave et du Tagliamento et dénombrèrent un à un officiers et soldats [2].

Mais surtout on se proposait de recueillir des renseignements d'un caractère plus général et que l'on considérait comme précieux. On devait observer chez les Russes leur manière d'être et de penser, les sentiments qu'avaient pu leur inspirer les événements des derniers mois, la guerre et, plus encore, la paix et la surprenante volte-face d'Alexandre.

Déjà on avait été attentif aux faits et gestes des officiers de marine appartenant à l'escadre Baratinsky. Le Prince Eugène n'avait pas laissé ignorer à Napoléon que leur esprit n'était pas des meilleurs ; ils n'avaient pas craint de dire hautement dans les cafés de Trieste qu'ils avaient peine à comprendre la nouvelle politique de leur empereur, et l'on prévoyait qu'il serait très difficile de faire comprendre à Baratinsky, homme sans éducation, ajoutait-on, tout ce que Napoléon désirait qu'il lui fût dit [3]. L'aide de camp du Prince Eugène, Bataille, s'était, il est vrai, montré plus optimiste en faisant son rapport sur sa mission à Venise, qu'il s'efforçait, naturellement, de présenter comme un succès : il avait trouvé, disait-il, les officiers de marine russes peu instruits de tout ce qui s'était passé avant et depuis Tilsit ; l'idée d'une alliance avec la France était une idée neuve pour eux : mais ils s'y habitueraient, ajoutait-il, plus facilement que l'on ne pensait ; déjà ils étaient accoutumés à concevoir de l'admiration pour Napoléon et on leur avait en-

1. Napoléon à Eugène, 30 septembre 1807 (*Correspondance de Napoléon Ier*, t. XVI, n° 13200) ; 8, 9, 23 octobre 1807 (Du Casse, *op. cit.*, t. III, pp. 425, 426, 434 ; ces trois lettres ne sont pas dans la *Correspondance*) ; 9 février 1808 (*Correspondance de Napoléon Ier*, t. XVI, n° 13542). Napoléon avait ordonné que les Russes de Padoue et de Trévise fussent recensés par un inspecteur aux revues ; mais le général Nazimoff s'y opposa formellement (Eugène à Napoléon, 19 janvier 1808 ; Du Casse, t. IV, p. 41 ; décision de Napoléon, 25 janvier 1808, *Correspondance*, t. XVI, n° 13486).

2. Eugène à Napoléon, lettre du 21 mars 1808, publiée ci-dessous ; et AFIV 1696, 5e dossier, n° 34.

3. Eugène à Napoléon, 19 septembre 1807 (AFIV 1696, 4e dossier, n° 26 ; Du Casse, *op. cit.*, t. III, pp. 411, 412).

tendu tenir notamment ce propos : « Si les Russes avaient un Napoléon, ils seraient les maîtres du monde[1]. »

On eut plus de loisir pour observer les troupes de l'armée de terre, que l'on hébergea à Padoue et à Trévise pendant plusieurs mois. Napoléon ordonna de les faire surveiller et voulut qu'on lui fît connaître spécialement de quel esprit elles paraîtraient animées à l'égard de leur souverain. Il avait entendu dire qu'il y avait deux partis dans les troupes russes, dont l'un n'aimait point Alexandre ni les princes de sa famille : « Faites observer secrètement les uns et les autres, écrivit-il à Eugène ; faites retenir leurs propos et envoyez-moi leurs noms, afin que je connaisse ceux qui sont attachés à l'empereur et ceux qui ne le sont pas[2]. » Il ne pouvait marquer en termes plus nets son goût pour la précision, qu'il exigeait en général de ses informateurs et de ses policiers, et le désir qu'il avait de recueillir tous les indices qui pouvaient permettre de conjecturer dans quelle mesure Alexandre était suivi par l'opinion de son armée, élément du succès de la nouvelle politique du jeune empereur, élément de la solidité même de son trône, dans un pays dont le dernier souverain avait sombré, il n'y avait que peu d'années, dans une effroyable tragédie de palais.

Pour surveiller les Russes, le Prince Eugène employa deux observateurs, étrangers l'un à l'autre. Le premier, Piémontais ayant servi dans les armées de diverses puissances, connaissant quelques-uns de ses compatriotes entrés au service de Russie et parlant passablement la langue de ce pays, dépeignit les officiers russes comme tous plus ou moins affligés de la paix de Tilsit, la regardant comme honteuse pour leur nation et pour leur souverain et espérant bien qu'elle ne serait pas durable ; il les représentait néanmoins comme très fidèles et très attachés à Alexandre. Par contre, écrivait, d'après cet informateur, le Prince Eugène à Napoléon, « ils

1. AFiv 1696, 4e dossier, n° 29.

2. 28 septembre 1807. Du Casse, *op. cit.*, t. III, p. 418 (cette lettre ne se trouve pas dans la *Correspondance de Napoléon Ier*, mais elle est donnée, avec quelques variantes de style, par Lecestre, *Lettres inédites de Napoléon Ier*, t. I, n° 176).

n'aiment ni la France, ni l'Italie, ni Votre Majesté[1] ». Certains même, surtout parmi les Piémontais, pouvaient être dangereux : Menou dut faire expulser l'un d'eux du Piémont ; un autre tenta de séduire l'observateur lui-même, cherchant à recruter par son intermédiaire d'anciens officiers sardes pour le service de Russie et, ce qui était plus grave, à obtenir des officiers français du génie les plans des fortifications d'Alexandrie. Le Prince Eugène, à la vérité, se défiait un peu de ce premier informateur, qu'il disait être « un mauvais sujet », et croyait ses rapports trop pessimistes. Le second observateur, qui ne parlait pas le russe, mais s'était lié avec tous les officiers piémontais et français qui servaient dans les troupes du tsar, les jugeait avec plus de mesure, les représentant comme mécontents de la paix de Tilsit, mais aussi comme pleins d'admiration pour Napoléon et d'estime pour les armées françaises, en même temps que d'amour pour Alexandre ; ils s'enthousiasmaient même, disait-il, à l'idée de voir bientôt l'empereur des Français, dont la visite était attendue en Italie[2], et se plaisaient à s'entretenir entre eux des honneurs militaires qu'ils auraient à lui rendre. Cherchant à dégager la vérité moyenne entre des rapports un peu discordants, le Prince Eugène croyait pouvoir estimer qu'en somme l'esprit des officiers russes n'était pas si mauvais et que, s'il n'était pas bon, c'était surtout parce qu'il était gâté par les Piémontais et les Français qui servaient dans leurs rangs.

En réalité, on se livra chez les Russes à des manifestations d'hostilité contre la France qui allèrent fort loin, puisque des images de Napoléon furent publiquement foulées aux pieds. Certains officiers affectèrent aussi de fréquenter d'aristocratiques familles padouanes, restées dévouées à l'Autriche, sociétés où l'on avait coutume de traiter l'empereur des Français sans ménagement. Pour marquer son mécontentement, Napoléon se détourna de Padoue, lorsqu'il se rendit à Venise à la fin de l'année. Les Padouans, effrayés,

1. Eugène à Napoléon, lettre du 23 octobre 1807, publiée ci-dessous.
2. Napoléon parcourut le Piémont, la Lombardie et la Vénétie du 20 novembre au 28 décembre 1807.

jugèrent bon, pour apaiser son courroux, de lui envoyer à Milan une députation, à laquelle on adjoignit l'abbé Cesarotti, le traducteur d'Ossian, qui avait voué un culte à Napoléon et venait de lui dédier un poème [1].

Il y eut aussi divers incidents, plus ou moins irritants, avec les commandants de ces troupes, « qui veulent, écrivait Napoléon à Savary, être traités différemment que notre administration ne le comporte ». Il semble que, du côté français, on ait désiré voir partir promptement les Russes ; mais leur commandant n'entendait se mettre en marche qu'à son heure et ne se souciait pas de paraître obéir aux injonctions ni même aux suggestions des Français. Napoléon, le 23 novembre 1807, faisait annoncer à Savary le départ des troupes russes. Le 7 décembre, il lui mandait qu'elles avaient témoigné le désir d'attendre de nouveaux ordres de Saint-Pétersbourg. Leur séjour se prolongea plus de trois mois encore à Padoue. Ce n'est qu'à la fin de mars, au jour de leur choix, que les Russes se mirent en route et, se dirigeant vers les États autrichiens, passèrent les ponts de la Piave et du Tagliamento sous les yeux des observateurs du Prince Eugène, qui les comptaient un à un [2].

Georges Ritter.

Lettres inédites du Prince Eugène a Napoléon

Les lettres originales du Prince Eugène à Napoléon, relatives aux escadres et aux garnisons russes de la Méditerranée et de l'Adriatique (Archives nationales, AFiv 1696, 4e et 5e dossiers), sont au nombre de dix-huit et ont été réunies, avec quelques pièces annexes, en deux petites liasses (1807 et 1808), par les soins de Fain (les titres inscrits sur les chemises sont de sa main). Du Casse, dans les *Mémoires et correspondance politique et militaire du Prince Eugène*, t. III et IV (Paris, Michel Lévy, 1858,

1. *Pronea* (la Providence, 1807), qui fut son dernier écrit. Du Casse, qui donne ces détails (*op. cit.*, t. III, p. 335, n. 2), n'indique pas sa source ; mais c'est évidemment dans les archives du Prince Eugène qu'il a trouvé mention de ces faits.

2. Napoléon à Champagny, 23 novembre 1807 (*Correspondance de Napoléon Ier*, t. XVI, n° 13365) ; à Savary, 7 décembre (*Ibid.*, n° 13384). Eugène à Napoléon, lettre du 21 mars 1808, publiée ci-dessous.

in-8°), a publié dix de ces lettres ; les huit autres sont inédites : nous en donnons le texte ci-dessous.

La proportion des pièces omises, sur ce sujet particulier, par Du Casse est donc très élevée[1]. De plus, les textes publiés par lui présentent avec les lettres originales des variantes très notables dans la rédaction, bien que ne modifiant pas, dans ce cas particulier, le sens général. Il faut admettre que la publication de Du Casse a été faite sur des minutes, dont la forme a pu être modifiée au moment de la mise au net de la lettre originale, ou encore sur des recueils de copies de lettres, exécutés rapidement et peut-être dictés ; il est aussi possible que les transcriptions qui ont été utilisées pour la publication aient été faites avec négligence. D'autre part, on a pu remarquer qu'un assez grand nombre de lettres de Napoléon ont été citées ci-dessus d'après la publication de Du Casse et qu'elles ne se trouvent pas dans la *Correspondance de Napoléon Ier* ni dans les publications complémentaires. De tout ceci il faut conclure que nous ne sommes que très renseignés imparfaitement sur le contenu des archives du Prince Eugène ; nous en sommes à peu près réduits pour notre information à la publication de Du Casse, et l'on voit à la fois qu'elle est fort incomplète et qu'elle ne nous fournit pas sur les textes les renseignements nécessaires pour permettre d'en faire une bonne critique.

La consultation directe des archives du Prince Eugène, si elle était possible, aurait donc un intérêt considérable. En rédigeant le court article ci-dessus, nous n'avons pas eu seulement en vue d'exposer les très simples observations qu'il contient, mais aussi d'attirer à nouveau l'attention sur ces archives, d'insister sur le regret que l'on doit éprouver de les voir demeurer inaccessibles à l'historien. Parmi toutes celles qui sont restées en la possession des Napoléonides et de leurs familles, ce sont sans doute les plus importantes, si l'on considère la place qu'occupa l'Italie, entre tous les États réunis ou dépendants, dans le jeu politique qui se poursuivit pendant toute la période révolutionnaire et impériale. Le regret de les voir échapper à la légitime curiosité du public est encore avivé du fait que l'on avait récemment conçu l'espoir que ces archives d'un prince français rentreraient en France et, trouvant leur place dans une de nos grandes collections publiques, seraient enfin mises à notre portée. En 1931-1932, en effet, la famille de Leuchtenberg, détentrice des archives du Prince

1. En revanche, des lettres d'Eugène à Napoléon, des 6 septembre 1807, 19 janvier, 22 février, 17 mai, 9 juin 1808, qui ont été publiées par Du Casse (t. III, p. 400 ; t. IV, pp. 41, 76, 137, 179), n'ont pas été jointes par Fain aux deux petites liasses dont nous parlons (certaines d'entre elles, il est vrai, ne traitent pas uniquement du sujet qui nous intéresse ici).

Eugène et qui les conservait au château de Seeon en Bavière, chercha un acquéreur, qui pouvait et devait être, tout naturellement, l'État français. Cependant les négociations n'aboutirent pas ; l'État ne put ou ne voulut pas faire le sacrifice d'argent nécessaire, et, quelque temps après, on apprit que les précieuses archives avaient franchi l'Atlantique, émigrant aux États-Unis. Ce ne fut pas sans déception, ni même sans éprouver une sorte d'irritation, que l'on vit manquée cette occasion, entre tant d'autres déjà regrettables, d'enrichir nos collections publiques de documents de premier ordre pour l'histoire napoléonienne.

Puissent ces archives revenir un jour en France ; puissent-elles au moins, là où elles sont, être ouvertes à la recherche et à l'étude. Ce ne sont évidemment, à l'heure qu'il est, que des regrets et des vœux tout platoniques que l'on peut exprimer. Cependant, les événements ménagent parfois de si étranges et inattendus retours, qu'on ne doit jamais considérer comme inutile de rappeler les questions qui se posent, afin de soutenir l'intérêt et la vigilance du public et d'agir plus efficacement lorsque se présente le moment opportun.

I

Sire, J'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté l'état de situation de son armée d'Italie à l'époque du 1er septembre.

Le général Charpentier s'occupe du livret pour les troupes napolitaines. Sous trois ou quatre jours, je l'adresserai à Votre Majesté.

Je dois lui rendre compte de l'arrivée à Venise d'un brick russe ; il venoit chercher des pilotes pour l'escadre qui devoit faire sept jours de quarantaine en Istrie et qui devoit venir débarquer la garnison de Cattaro. Une partie des bâtimens ira à Corfou chercher la garnison russe de cette isle et les vaisseaux de guerre retourneront en Istrie ; on a déjà tout prévu pour qu'ils y aient des vivres frais, etc.

Votre Majesté sera peut-être surprise d'apprendre que la garnison seule de Cattaro est de 5,000 hommes, et on m'annonce celle de Corfou de la même force. Ces dix mille hommes là vont bien nous gêner. Au reste, j'ai voulu en prévenir seulement Votre Majesté. Je lui en adresserai les états de situation à mesure qu'ils débarqueront.

J'ai l'honneur d'être, Sire, votre respectueux et tendre fils et fidel (*sic*) sujet,

(Signé :) Eugène Napoléon.

Monza, ce 8 septembre 1807, à minuit.

Au moment de fermer ma dépêche, j'apprends que les Anglais ont renforcé de six frégates leurs forces dans l'Adriatique. Ils ont arrêtés (*sic*), sortant de Corfou, un convoi autrichien de six bâtimens richement chargés.

(Paraphe.)

(Original autographe. Arch. nat., AFIV 1696, 4e dossier, n° 24.)

II

Sire, J'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté : 1° le rapport de mon aide de camp Bataille que j'avois envoyé à Venise près le commodore russe[1] ; 2° la copie d'une lettre que m'a écrit (*sic*) le commodore[2] ; 3° ses dépêches au ministre Tolstoy à Paris.

J'ai le plaisir d'annoncer à Votre Majesté que mon aide de camp a réussi aussi complètement qu'il étoit possible de l'espérer. J'aurai soin d'entretenir le bon esprit de l'amiral et de ses officiers en leur envoyant à Pola les nouvelles les plus fraîches et les plus récentes que je recevrai.

J'ai l'honneur d'être, Sire, votre respectueux et tendre fils et fidel (*sic*) sujet,

(Signé :) Eugène Napoléon.

Monza, ce 27 septembre 1807, à minuit.

(Original autographe. *Ibid.*, n° 28.)

III

Sire, Le commodore russe Baratinsky, sur le point d'arriver à Pola, a reçu ordre de l'amiral Sinyavin de se rendre à Corfou. J'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté la copie de la lettre qu'il m'écrit à ce sujet. Conformément à la demande de ce commodore, j'ai ordonné que l'on complettât à son escadre l'approvisionnement de vivres pour un mois. Je n'ai pas cru devoir l'arrêter, et je présume qu'il sera chargé du transport de la garnison russe de Corfou. Je l'ai fait prier seulement de passer à hauteur d'Ancône pour que les renforts de la garnison de Corfou qui doivent partir de ce port puissent profiter de son escorte, et j'ai donné en même temps des ordres à Venise pour que, si le brick et les goëlettes italiens destinés pour Corfou peuvent éviter les deux frégates anglaises, ils aillent rejoindre le commodore et conti-

1. On a fait état de ce rapport dans l'article ci-dessus.

2. Fain a écrit en marge : « Envoyée au général Savary le 7 octobre 1807. »

nuent leur route avec lui jusques à Corfou. J'ai donné des ordres aussi à Venise pour que, dans le cas où le vent contraire y retiendrait même vingt quatre heures seulement les bâtimens russes qui y étaient restés, on ne perde pas un moment pour charger à bord de la poudre, des biscuits et des boulets ; mais la contrariété des vents pourra seule permettre l'exécution de ces ordres ; car il paraît, d'après ce que le commodore écrit à Venise, qu'il est extrêmement pressé[1].

J'ai l'honneur d'être, Sire, de Votre Majesté le très respectueux et tendre fils et fidèle sujet,

(Signé :) Eugène Napoléon.

Monza, le 2 octobre 1807, minuit.

(Original, signature seule autographe. *Ibid.*, nº 30.)

IV

Sire, Votre Majesté m'avait ordonné de faire surveiller les Russes qui sont à Padoue et de lui rendre compte de l'esprit dont ils se montraient animés à l'égard de leur souverain.

J'ai chargé de cette surveillance deux individus qui sont parfaitement étrangers l'un à l'autre.

Le premier est un Piémontais qui a servi autrefois comme militaire auprès de diverses puissances, qui connaît quelques-uns des officiers de son pays qui sont au service de la Russie et qui d'ailleurs parle assez passablement le russe.

Si je m'en rapporte à celui-là, les officiers russes sont tous plus ou moins affligés de la paix de Tilsitt : ils la regardent comme honteuse pour leur nation et pour leur souverain ; ils désirent qu'elle ne soit pas durable et ils espèrent qu'elle ne le sera pas. Ils se montrent néanmoins très attachés et très fidèles à Alexandre ; mais ils n'aiment ni la France ni l'Italie ni Votre Majesté.

Ce premier observateur désigne particulièrement comme dangereux les nommés Michau, Mussa et Giannotti, Piémontais, et un M. Daremberg, sans doute Français.

Il m'avait désigné Giannotti comme étant allé à Turin dans de très mauvaises vues. Je m'empressai d'en avertir le général Menou, qui l'a éloigné du Piémont en exécution du dernier décret de Votre Majesté relatif aux Français d'au-delà des Alpes qui servent les puissances étrangères.

1. Napoléon répondit à cette lettre le 7 octobre (Du Casse, t. III, p. 424 ; cette réponse ne se trouve pas dans la *Correspondance de Napoléon Ier*).

Voici qui est plus grave. Le même observateur assure que l'officier russe Michaud lui a proposé de se charger d'une mission en Piémont, qui aurait le double objet : 1° de déterminer quelques Piémontais, qui servaient autrefois le roi sarde et qui ne servent plus depuis, à prendre du service dans les troupes russes ; 2° de gagner quelques officiers du génie français pour obtenir d'eux, en tout ou en partie, le plan des fortifications d'Alexandrie.

Maintenant, je ne perds pas de vue les avis qui m'ont été donnés par cet agent ; mais je dois dire à Votre Majesté que cet agent étant sous tous les rapports un mauvais sujet, je suis loin d'accorder foi entière à ses rapports.

Et voici, Sire, qui justifie ma défiance.

Un autre observateur, lequel, il est vrai, ne parle pas la langue russe, mais lequel s'est lié avec tous les officiers piémontais ou français qui sont dans l'armée russe, les présente dans tous ses rapports comme mécontents de la paix de Tilsitt, mais comme pleins d'admiration pour Votre Majesté, d'estime pour les armées françaises et d'amour pour l'empereur Alexandre.

Je trouve même dans le dernier rapport de celui-ci que les officiers russes se livrent avec enthousiasme à l'espoir de voir Votre Majesté à son passage à Padoue et qu'ils ne parlent entre eux que des honneurs militaires qu'ils auront à vous rendre.

Au milieu de ces contradictions, je ne néglige rien pour arriver à la vérité, et, si je ne me trompe, la voici :

En général, les officiers russes qui sont à Padoue ne sont pas très mauvais, et ils ne le seraient nullement, s'ils n'avaient au milieu d'eux des Piémontais et des Français.

Sire, ma surveillance ne se rallentira pas. Votre Majesté peut être assurée que j'ai les yeux bien ouverts et que je ne manquerai pas de porter à sa connaissance tout ce que je croirai important qu'Elle sache.

J'ai l'honneur d'être de Votre Majesté, Sire, le très respectueux, très fidèle sujet et fils,

(Signé :) Eugène Napoléon.

Monza, ce 23 octobre 1807, onze heures et demie du soir.

(Original, signature et date seules autographes. *Ibid.*, n° 35.)

V

Sire, Je m'empresse de rendre compte à Votre Majesté que les troupes russes sont parties de Corfou au nombre de cinq mille hommes. Il en est arrivé à Ancône près de quatre mille qui sont

encore en partie en quarantaine ; un coup de vent a séparé quelques bâtiments du convoi, qui ont abordé en Istrie, et un brick est entré à Venize, où il est en quarantaine. Une partie du convoi avait abordé à Manfredonia, mais n'a pas voulu y débarquer et est venu à Ancône. Votre Majesté ne pourra croire les difficultés qu'il y a de se faire entendre et de s'arranger avec ces troupes, qui ne peuvent comprendre notre manière de servir ; ce sont des détails peu importans pour Votre Majesté ; mais ce qui m'a paru devoir lui être mis sous les yeux, c'est un passage de la lettre de l'adjoint à l'état-major qui est envoyé pour faire préparer ce qui est nécessaire aux troupes russes : « Le général Jasinski, qui est de tous ces généraux le plus rond et le plus franc, m'a dit que ce qui l'avait empêché de débarquer à Manfredonia, c'était la proposition que beaucoup des habitants des Abruzzes lui avoient faitte de se joindre à lui pour nous attaquer ; il m'a donné sa parole d'honneur qu'il les avait menacés de leur faire répondre avec de la mitraille, s'ils osaient lui réitérer la même proposition. »

J'ai l'honneur d'être, Sire, de Votre Majesté le très respectueux et tendre fils et fidèle sujet,

(Signé :) Eugène Napoléon.

Monza, le 8e novembre 1807, dimanche à minuit et demi.

(Original, signature seule autographe. *Ibid.*, nº 36.)

VI

Sire, Votre Majesté avait ordonné qu'il serait avancé par mois une somme de 8,500 sequins à la première division russe arrivée à Padoue ; cette division est actuellement doublée par la réunion de la division de Corfou venue par Ancône ; en suivant le même sistème pour ces deux divisions, il faudra avancer par mois la somme de 17,000 sequins. Le général Nasimow, commandant les troupes russes, ayant appris de l'ambassadeur russe à Vienne que d'après la convention passée entre les deux empires les troupes russes devoient être traitées en Italie à l'instar des troupes françaises, réclame l'exécution de cette convention au lieu de recevoir une somme fixe. Il résulte du travail fait d'après l'effectif de ces troupes qu'en les payant à l'instar des troupes françaises il leur revient par mois à peu près deux cent mille francs, somme équivalente à 17,000 sequins ; il n'y aura donc rien à changer dans le fond pour cette partie. Mais les troupes russes ont demandé et

reçoivent depuis leur entrée en Italie la ration de pain à 40 onces, tandis que la ration française n'est que de 24 onces ; c'est donc 16 onces à leur retenir en nature, ou qui leur seront précomptés (*sic*) sur la somme à payer à la fin du mois. D'un autre côté, les troupes russes, en traversant la marche d'Ancône, où les troupes françaises sont traitées sur le pied de guerre, ont reçus (*sic*) les vivres en nature et le vin ; arrivées à Padoue, il ne leur a plus été délivré que le pain comme aux troupes françaises. Le général Nasimow réclame cette fourniture de vivres ; il propose même de laisser une partie de la solde à cet effet. Cette mesure ne m'a pas paru possible ; car, outre qu'il en coûterait très cher, il faudrait de plus organiser une administration et avoir des fournisseurs exprès pour cette division russe, qui obligerait à des dépenses beaucoup plus considérables qu'une semblable division française.

Je supplie Votre Majesté de me faire connaître si elle acquiesce à ce qu'il soit avancé par mois aux troupes russes la somme de deux cent mille francs ; 2° si elle veut que la ration de pain soit délivrée à 40 onces comme par le passé ou à 24 onces comme aux troupes françaises.

J'ai l'honneur d'être, Sire, de Votre Majesté le très respectueux et tendre fils et fidèle sujet,

(Signé :) Eugène Napoléon.

Milan, le 23e décembre 1807, mercredi matin.

(Original, signature seule autographe. *Ibid.*, n° 37.)

VII

Sire, J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté que, d'après les nouvelles lettres reçues par le ministre de la Guerre de M. de Nugent, aide de camp de l'empereur d'Autriche, les difficultés pour le passage des troupes russes en Allemagne seraient levées. Je prie donc Votre Majesté de me donner ses ordres pour le départ de la division russe à Padoue et de vouloir bien permettre qu'on paye aux troupes russes, avant leur départ, le mois de décembre.

Je suis avec un profond respect, Sire, votre tendre fils et fidèle sujet,

(Signé :) Eugène Napoléon.

Milan, ce 28 décembre 1807.

(Original, signature seule autographe. *Ibid.*, n° 38.)

VIII

Sire, Votre Majesté, craignant que les Russes n'aient pas donné un état de situation exacte (*sic*) de la force de la division cantonnée en Italie, m'avait ordonné de profiter du passage de cette division sur les ponts de la Piave et du Tagliamento pour connaître l'existant d'une manière précise. Les ordres de Votre Majesté ont été exécutés et j'ai l'honneur de Lui soumettre ci-joint le rapport qui m'en [est] fait par le chef de l'état-major général, d'après lequel il résulte qu'il n'y a que quarante hommes de différence en moins entre l'état fourni par le général russe et ce qui a été compté au passage des deux ponts.

J'ai l'honneur d'être, Sire, de Votre Majesté le très respectueux et tendre fils et fidèle sujet,

(Signé :) Eugène Napoléon.

Milan, le 21e mars 1808, lundi à 11 h. du soir.

(Original, signature seule autographe. *Ibid.*, 5e dossier, no 33.)

ORDRE DE PUBLICATION

DES OUVRAGES ÉDITÉS PAR LA SOCIÉTÉ

DEPUIS L'ANNÉE 1920.

(*Voir, pour l'ordre de publication des* 393 *volumes édités par la Société depuis sa fondation jusqu'en l'année* 1919, *les Annuaires-Bulletins de* 1863 *à* 1919.)

1920.

394. ANNUAIRE-BULLETIN, t. LVII. Année 1920.
395. GRANDES CHRONIQUES DE FRANCE, t. I. . . . . 15 juin 1920.
396. CORRESPONDANCE DE VIVONNE SUR L'EXPÉDITION DE MESSINE, t. II. . . . . 25 sept. 1920.

1921.

397. ANNUAIRE-BULLETIN, t. LVIII. Année 1921.
398. RAPPORTS ET NOTICES SUR LES MÉMOIRES DU CARDINAL DE RICHELIEU, fasc. VI (1er du tome III). . . . . 1er juill. 1921.
399. MÉMOIRES DU CARDINAL DE RICHELIEU, t. V. . . . . 1er oct. 1921.

1922.

400. RAPPORTS ET NOTICES SUR LES MÉMOIRES DU CARDINAL DE RICHELIEU, fasc. VII (2e du tome III). . . . . 2 avril 1922.
401. GRANDES CHRONIQUES DE FRANCE, t. II. . . . . 20 juill. 1922.
402. ANNUAIRE-BULLETIN, t. LIX. Année 1922.

1923.

403. DÉPÊCHES DES AMBASSADEURS MILANAIS SOUS LOUIS XI, t. IV. . . . . 10 mai 1923.
404. GRANDES CHRONIQUES DE FRANCE, t. III. . . . . 25 nov. 1923.
405. ANNUAIRE-BULLETIN, t. LX. Année 1923.

1924.

406. MÉMOIRES DU MARÉCHAL DE FLORANGE, t. II . . . . . 1er mars 1924.
407. CORRESPONDANCE AUTHENTIQUE DE GODEFROI, COMTE D'ESTRADES, t. I . . . . . 25 févr. 1925.
408. ANNUAIRE-BULLETIN, t. LXI. Année 1924.

1925.

409. Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné. Supplément inédit . . . . . 25 juill. 1925.
410. Mémoires du cardinal de Richelieu, t. VI . . . . . 25 oct. 1925.
411. Annuaire-Bulletin, t. LXII. Année 1925.

1926.

412. Petri Vallium Sarnaii monachi Hystoria Albigensis, t. I . . . . . 3 mai 1926.
413. Mémoires du cardinal de Richelieu, t. VII. . . . . 15 nov. 1926.
414. Annuaire-Bulletin, t. LXIII. Année 1926.

1927.

415. Grandes Chroniques de France, t. IV. . . . . 15 mars 1927.
416. Mémoires du cardinal de Richelieu, t. VIII. . . . . 20 déc. 1927.
417. Annuaire-Bulletin, t. LXIV. Année 1927.

1928.

Série antérieure à 1789.

418. Grandes Chroniques de France, t. V . . . . . 31 déc. 1928.
419. Annuaire-Bulletin, t. LXV. Année 1928.

Série postérieure à 1789.

64. Correspondance de l'amiral de La Roncière Le Noury, t. I . . . . . 31 déc. 1928.

1929.

Série antérieure à 1789.

420. Mémoires du cardinal de Richelieu, t. IX. . . . . 15 nov. 1929.
421. Annuaire-Bulletin, t. LXVI. Année 1929.

Série postérieure à 1789.

65. Correspondance de l'amiral de La Roncière Le Noury, t. II. . . . . 31 déc. 1929.

1930.

Série antérieure à 1789.

422. Petri Vallium Sarnaii monachi Hystoria Albigensis, t. II. . . . . 16 nov. 1930.
423. Grandes Chroniques de France, t. VI . . . . . 20 févr. 1931.
424. Annuaire-Bulletin, t. LXVII. Année 1930.

1931.

425. Chroniques de Jean Froissart, t. XII . . . . . 31 déc. 1931.
426. Mémoires du cardinal de Richelieu, t. X . . . . . 15 avril 1932.
427. Annuaire-Bulletin, t. LXVIII. Année 1931.

1932.

428. Commentaires de Fr. de Rabutin, t. I. . . . . 1er oct. 1932.
429. Grandes Chroniques de France, t. VII . . . . . 1er fév. 1933.
430. Annuaire-Bulletin, t. LXIX. Année 1932.

1933.

Série postérieure à 1789.

66. Mémoires d'émigration de l'abbé de Fabry. . . . . 1er mars 1933.

Série antérieure à 1789.

431. Voyages en France de Fr. de La Rochefoucauld, t. I. 1er déc. 1933.
432. Annuaire-Bulletin, t. LXX. Année 1933.

1934.

Série postérieure à 1789.

67. Actes du gouvernement révolutionnaire, t. II . . . 1er août 1934.

Série antérieure à 1789.

433. Sommaire mémorial de J. Gassot . . . . . 1er sept. 1934.
434. Annuaire-Bulletin, t. LXXI. Année 1934.

1935.

Série antérieure à 1789.

435. Grandes Chroniques de France, t. VIII. . . . . 1er oct. 1935.

Série postérieure à 1789.

68. Actes du gouvernement révolutionnaire, t. III . . . 1er oct. 1935.

1936.

Série antérieure à 1789.

436. Annuaire-Bulletin, t. LXXII. Année 1935.
437. Livre des fais et bonnes mœurs du sage roy Charles V, de Christine de Pisan . . . . . 1er déc. 1935.

Série postérieure à 1789.

69. Précis des opérations du gouvernement révolutionnaire. . . . . 1er oct. 1936.

1937.

Série antérieure à 1789.

438. Grandes Chroniques de France, t. IX. . . . . 1er déc. 1937.

1938.

Série antérieure à 1789.

439-440. Annuaire-Bulletin, t. LXXIII. Années 1936 et 1937.

441. Voyages en France de Fr. de La Rochefoucauld, t. II. 1er oct. 1938.

442. Petri Vallium Sarnaii monachi Hystoria Albigensis, t. III . . . . . 1er déc. 1938.

1939.

Série antérieure à 1789.

443. Annuaire-Bulletin, t. LXXIV. Année 1938.

444. Livre des faiz et bonnes mœurs du sage roy Charles V, de Christine de Pisan, t. II . . . . . 1er nov. 1940.

1940.

Série antérieure à 1789.

445. Annuaire-Bulletin, t. LXXV. Année 1939.

Série postérieure à 1789.

70. Le régime de l'industrie en France de 1814 a 1830, t. III. . . . . 1er juin 1941.

1941.

Série antérieure à 1789.

446. Annuaire-Bulletin, t. LXXVI. Année 1940.

Série postérieure à 1789.

71. Le comte de Modène et ses correspondants, t. I. . 1er oct. 1942.

1942.

Série antérieure à 1789.

447. Bulletin, t. LXXVII. Année 1941.

Série postérieure à 1789.

72. PARIS PENDANT LA TERREUR, t. III. . . . . .

La SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE a été fondée le 21 décembre 1833.

Le Siège social de la Société est à Paris, rue des Francs-Bourgeois, n° 60; le compte de chèques postaux de la Société est : PARIS **739-73.** Ses publications sont en dépôt à la librairie **Henri Didier,** 4-6, rue de la Sorbonne, Paris (v^e^).

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE BULLETIN DE L'ANNÉE 1942

PREMIÈRE PARTIE

Analyse des procès-verbaux.

Assemblée générale, 12-65.

Brunel (M. Cl.). — Commissaire responsable de Froissart, 11.

Budget de la Société, 49-52.

Censeurs : MM. P. Marot et Ch. Perrat. — Rapport à l'Assemblée générale, 45-52.

Centenaire (Troisième) de la mort de Sully, 10, 12.

Champion (M. Pierre). — Ancien président, élu membre de l'Académie Goncourt, 5. — Institue la Société sa légataire universelle, 68.

Comité des Industries du Livre, affiliation de la Société, 8, 10.

Contrat avec la maison Champion résilié, 71, 73 — avec la maison Didier approuvé, 71, 73.

Deschamps (M. Paul). — Élu membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 70.

Grand (M. Roger). — Président. — Discours à l'Assemblée générale, 14-37.

Lacombe (M. le comte B. de). — Lecture à l'Assemblée générale (Vital Nigon de Berty), 53-65.

Nécrologie : Mgr Baudrillart, 66 ; M. H. Boucher, 72 ; M. Pierre Champion, 68 ; M. A. Coville, 11 ; M^me^ la duchesse de Doudeauville, 9 ; M. le comte Th. de Grammont, 70 ; M. Jean-bernat Barthélemy de Ferrari Doria, 5 ; M. le comte X. de La Rochefoucauld, 70 ; M. le docteur Lemaire, 5 ; M. É. Meynial, 70.

Ouvrages offerts, 6, 7, 9, 66, 70, 72.

Procès-verbaux des séances : 8 janvier 1942, 5 ; 12 février, 6 ;

12 mars, 8 ; 16 avril, 10 ; 18 juin, 66 ; 10 juillet, 68 ; 19 novembre, 70 ; 11 décembre, 72.
Publications de la Société :
Projets : Chroniques de Froissart, t. XIII, 8. — Le Comte de Modène et ses correspondants, 8. — Journal de Creuzé-Latouche, 8.
Annuaire-Bulletin, 1940, 7, 71, 73 ; 1941, 11, 67, 73.
Chroniques de Froissart, t. XIII, 8.
Commentaires de la Gaule Belgique, t. II, 7, 68, 71, 73.
Le Comte de Modène et ses correspondants, t. I, 9, 11, 68, 73.
Grandes Chroniques de France, t. X, 7, 68.
Journal de Creuzé-Latouche, 68, 71, 73.
Paris pendant la Terreur, t. III, 7, 9, 68, 73.
Régime de l'industrie en France sous la Restauration, 7.
Samaran (M. Charles), secrétaire. — Rapport à l'Assemblée générale, 38-48.
Subvention du Centre national de la Recherche scientifique, 6.
Succession Champion, 71.

DEUXIÈME PARTIE

Pages
Français et Russes dans l'Adriatique et en Méditerranée après Tilsit, avec des lettres inédites du Prince Eugène à Napoléon, par M. Georges Ritter 75
Ordre de publication des ouvrages édités par la Société. . . 99

Daupeley-Gouverneur, imprimeur à Nogent-le-Rotrou.
c. o. l. 31.0324 — 2103 — 11-1943.
Visa de la Commission de contrôle du papier N° 22.908.